

droit & Liberté

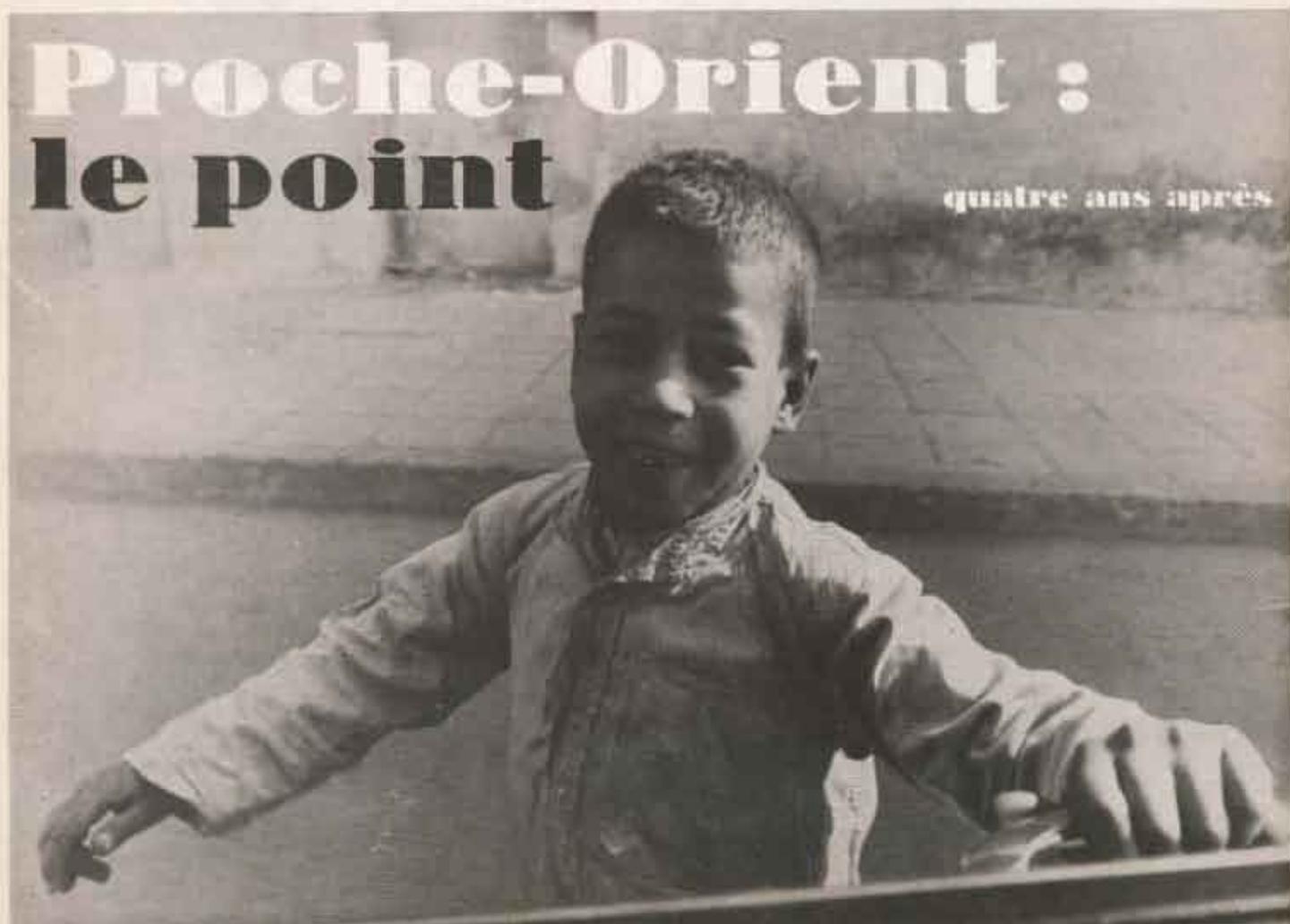
Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

JUIN 1971 • N° 303 • PRIX : 2,50 FRANCS

Les travailleurs algériens sont-ils coupables ?

Proche-Orient :
le point

quatre ans après



Apartheid et Jeux Olympiques

Sangène

**BAS-SLIP
COMBINÉ**

Sangène

ELASTIQUE
INDEMAILLABLE

ou

MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de

5 Frs

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA
5, rue Rollin, PARIS-5^e - Tél. : 326-84-29

Vient de paraître :

- Vladimir JANKÉLÉVITCH : « Pardonner ? »
Avec deux lettres de Pierre ABRAHAM
et Jacques MADAULE 9,00 F
- Jean PRÉVOST : « Apprendre seul ».
Préface de Henri FAURÉ, président de la
Ligue française de l'enseignement et de
l'éducation permanente et note liminaire de
Michel PRÉVOST 14,00 F

En souscription

- David DIAMANT : « Les Juifs dans la Résistance
française (1940-1944) » (23,00 F - frais de port et
d'emballage compris - au lieu de 29,00 F en librairie
- Ch. bancaire ou C.C.P. Paris 10.865.02).
- Etienne WEILL-RAYNAL, agrégé d'histoire, docteur
es lettres : « Le double secret de Jeanne la
Pucelle » révélé par des documents de l'époque,
avec une préface d'André BILLY, de l'Académie
Goncourt, et la copie d'un portrait authentique de
Jeanne (18,00 F - frais de port et d'emballage
compris - au lieu de 24,00 F en librairie - Ch. banca-
ire ou C.C.P. Paris 10.865.02).

Vente aux libraires : ODÉON-DIFFUSION, 24, rue
Racine, Paris-VI^e - Tél. : 033-77-95.

CROISSANCE
DES JEUNES NATIONS

La revue à l'écoute
du Tiers-Monde

Chaque mois
reportages, enquêtes,
interviews, dossiers
décrivent les événements,
analysent les situations,
proposent des solutions.

Abonnement d'essai (4 mois) :
10 F seulement

Croissance des jeunes nations,
163, boulevard Malesherbes, Paris-17^e
C.C.P. Paris 7393-52

Pourquoi cette page blanche ?



Numéro 300...

NOUS terminons la publication des lettres de sympathie qui nous sont parvenues à l'occasion de la parution du numéro 300 de « Droit et Liberté ».

Ils s'ajoutent à ceux reproduits ces derniers mois, que nous avaient adressé de nombreux amis, parmi lesquels : les écrivains Vercors, Pierre Gascar, Jacques Nantet, Armand Lunel ; des personnalités politiques telles que MM. Robert Ballanger, Louis Perillier, Fernand Grenier, Jacques Debré-Bridel, le général Paul Tubert ; les historiens Jacques Madaule et Henri Suret-Canale ; les professeurs Roger Bastide, Henri Desoille, Marcel Prenant, Hubert Deschamps ; M. Pierre Juvigny, conseiller d'Etat, représentant de la France à la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. ; le pasteur André Dumas, le Père Joseph Folliet ; Georges Montaron, directeur de « Témoignage chrétien », Anne Philipe, l'acteur Bachir Touré.

« Nous soutenons votre combat »

IL va de soi que « Réforme » est totalement solidaire de votre lutte. Lui-même s'est toujours élevé contre les injustices et l'oppression qu'ont subies — ou subissent encore — toutes les minorités. Dans ce combat, l'aide fournie par vous (« Droit et Liberté », communiqués, renseignements de tous ordres) nous a été fort précieuse et s'est même — ajouterons-nous — révélée indispensable.

Bien sûr, c'est un combat acharné, qui ne laisse aucune minute de repos. Bien sûr, le racisme persiste et s'affiche honteusement, de même qu'impunément. Bien sûr, la tolérance du gouvernement — face à des « feuilles » qui nous ramènent à la « belle époque », où l'on titrait à la « une » : « *Dehors les juifs, chassons-les* », avec simplement quelques variantes dans les termes — est intolérable, et le souille. Bien sûr, les travailleurs immigrés subissent toujours des affronts et sont délibérément mis à l'écart de notre société — tout juste bons à accomplir les besognes les plus viles et les plus humiliantes. Bien sûr, l'immense majorité des Français (ainsi que le prouve « Le chagrin et la pitié ») est toujours xénophobe, indifférente face aux agissements inqualifiables de sous-produits de l'humanité. Bien sûr qu'un profond antisémitisme — quoique violemment refoulé — persiste aujourd'hui encore, prêt à exploser à la première occasion (Orléans, etc.)

Mais finalement, un si gigantesque barrage ne grandit-il pas plus encore le combat mené par vous ? Et la victoire, le jour où elle sera obtenue, n'en sera-t-elle pas plus savoureuse et légitime ?

Jacques MEHIBED
Réforme, hebdomadaire
protestant d'information générale.

D'autres personnalités se sont associées par leur présence ou des messages à la réception dont nous avons rendu compte dans notre numéro 302 : M. Maurice Beaumont, de l'Académie des sciences morales et politiques, les écrivains Vladimir Pozner et Albert Memmi ; le député Jean-Paul Palewski ; le professeur Marc Gentilini ; Louis Daquin, Olivier Hussenot, les représentants de multiples associations, un grand nombre de journalistes.

Ainsi s'est affirmée l'ampleur des soutiens que rencontre notre action dans les milieux politiques, religieux, culturels les plus divers. Nous puisons certes dans ces témoignages de précieux encouragements. Mais s'ils justifient notre démarche, ils ne peuvent que renforcer notre exigence envers nous-mêmes. Et notre combat avec tous.

« Contre toutes les formes de discrimination raciale »

IL m'est particulièrement agréable d'exprimer à « Droit et Liberté », à l'occasion de la parution de son 300^e numéro, les sentiments de solidarité et les vœux les plus cordiaux de « L'Humanité », organe central du Parti communiste français.

Nous apprécions l'action inlassable et combien efficace que fournit votre revue depuis sa création contre toutes les formes de discrimination raciale et pour l'union de tous ceux qui servent — sans distinction d'origine ou de confession — la noble cause de la paix et de l'amitié entre les peuples.

Etienne FAJON
Directeur de « L'Humanité ».

« Vigilance et entraide »

C'EST toujours avec intérêt que nous lisons vos publications. Autant que faire se peut, nous les faisons connaître à nos lecteurs et amis.

Le racisme dans le monde en général et la libération des peuples du tiers monde en particulier exigent la vigilance et l'entraide de tous les hommes qui sont attachés à la liberté.

Jean OFFREDO
« Croissance des jeunes nations »

« Croire en l'homme »

A l'occasion du 300^e numéro de « Droit et Liberté » je voudrais vous présenter les vœux les plus affectueux de la direction et de l'ensemble des collaborateurs de « La Marseillaise » et du « Petit Varois-La Marseillaise ».

Vœux pour le développement incessant de votre revue. Vœux de succès pour la noble et exaltante cause pour laquelle vous combattez.

Si la moisson est la plus belle récompense pour le semeur, l'épanouissement de la personne humaine sans discrimination de race, sera la vôtre. Un tel combat donne des raisons de croire en l'homme.

Georges RIGHETTI,
directeur politique,
rédacteur en chef de
« La Marseillaise ».

« La poursuite d'un combat »

VOUS nous faites régulièrement le service de votre intéressante revue, à laquelle nous sommes d'autant plus attachés, qu'elle poursuit le combat pour lequel de 1940 à 1945, nous avons tant sacrifié. Car la lutte pour la démocratie et l'indépendance de notre pays est inséparable de celle contre le racisme et l'antisémitisme.

Aussi, tenons-nous à vous féliciter pour vos articles et vos études. Bien que nos ressources soient modestes, puisqu'elles ne proviennent que des cotisations de nos adhérents, nous voulons participer à votre souscription.

Jean LLOUBES,
Association française
Buchenwald-Dora et commandos.

Restaurant Varsovie

Spécialités polonaises

10, rue Etienne-Marcel - Paris-2^e
Tél. : 231-74-18

Ambiance musicale : André Ropski
Fermé le dimanche

dans ce numéro

VERRONS-NOUS DE NOUVELLES RATONNADES ?

Une campagne anti-algérienne se développe en France (p. 8).

ANTILLES

Le dialogue est encore possible.

U.R.S.S.

Trois procès.

R.F.A.

Les anciens nazis s'en sortent bien (p. 11 et 12).

ENTRETIEN

AVEC J.-C. GANGA

Le secrétaire général du Conseil du Sport en Afrique pose la question : l'Afrique participera-t-elle aux prochains Jeux olympiques (p. 14).

* LE DOSSIER DU MOIS

PROCHE-ORIENT : LE POINT

Quatre ans après, où en est-on ? (p. 17 à 26)

24 SIÈCLES D'ANTISÉMITISME

Du mépris chrétien au racisme du XX^e siècle (p. 27).

Notre couverture : Cet enfant connaîtra-t-il bientôt la paix ? (Photo A.P.)

droit & liberté
MENSUEL
120, rue Saint Denis - Paris (2^e)
Tel. 231 09 57 C.C.P. Paris 6070 98
ABONNEMENTS
● Un an : 25 F
● Abonnement de soutien : 50 F
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.
Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

Un certain climat

« **P**AS de pétrole... pas de café !... » Cette réplique d'un patron de bistrot à un Algérien illustre dans un raccourci saisissant le passage d'un litige entre Etats aux discriminations individuelles, de la rancœur des grandes compagnies à la haine contre d'humbles travailleurs. C'est l'adaptation pure et simple du slogan de Minute : « Ils nous chassent, chassons-les ! » visant à faire des immigrés Nord-Africains en France, les boucs émissaires privilégiés du moment.

Il ne s'agit pas seulement d'invectives : les excitations au racisme, par presse, tracts ou graffiti, les menaces répétées d'Ordre nouveau se traduisent de plus en plus en actes criminels. On déplore dans plusieurs régions des agressions et des « ratonnades », évoquant les sombres jours de la guerre d'Algérie. Il ne s'agit pas seulement d'initiatives « privées », puisque l'on constate l'impunité quasi générale des coupables, alors que des représentants de l'autorité publique couvrent ou exécutent les actes d'intimidation qui frappent l'immigration algérienne : licenciements abusifs, refus d'embauche, tracasseries administratives, expulsions.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'économie française a besoin actuellement et du pétrole algérien et de la main-d'œuvre algérienne ; de même que le gouvernement d'Alger a intérêt aux échanges économiques mutuellement avantageux et au maintien des immigrés en France pour une durée indéterminée. Ni la coopération, ni l'immigration ne portent donc la marque d'un total désintéressement qui ne serait payé en retour que par une ingratitude sans bornes. Ainsi, le chantage exercé contre les travailleurs algériens ne correspond pas à une réalité, et leur éventuel départ ne saurait remédier aux difficultés résultant de la nationalisation du pétrole.

POURQUOI alors cette campagne, ces exactions ? Tout se passe comme si l'on voulait dans certains milieux, profiter du présent litige pour, d'une part, aggraver encore la condition économique et sociale des travailleurs algériens, les rendre plus vulnérables et plus dociles, en faisant peser sur eux l'insécurité, et d'autre part dresser contre eux l'opinion publique.

Ce sont d'ailleurs les immigrés dans leur ensemble qui, depuis quelque temps, par une soudaine et convergente sollicitude, sont présentés de diverses façons comme un grave problème, justifiant la peur et l'inquiétude, comme un danger pour l'équilibre de notre société. Même pour les défendre, parfois, on les sépare, on les isole.

Veut-on ainsi freiner le mouvement fécond qui les unit de plus en plus aux travailleurs français, à l'heure où s'affirme la dignité et la combativité des O.S., catégorie où les immigrés sont nombreux ? Veut-on, selon une méthode éprouvée, détourner contre « les étrangers » la « morosité » bien connue pour en masquer les causes ?

Une telle hypothèse n'est pas à exclure, lorsqu'on voit se manifester avec insistance d'autres « racismes », c'est à dire d'autres formes de division et de diversion, opposant par exemple jeunes et adultes, commerçants et consommateurs, ouvriers et fonctionnaires, tandis que l'aspiration à l'ordre se trouve trop souvent opposée à l'exercice des libertés démocratiques.

ENTRE autres sujets de réflexion, nous citerons la mésaventure de ce Parisien d'origine juive, fils de déporté, qui, excédé par une manifestation antisémite d'Ordre nouveau, a menacé des nervis de son pistolet. Frappé, blessé, hospitalisé, il a été poursuivi et condamné à six mois de prison. Sans approuver cette riposte individuelle, on peut poser la question : quelles condamnations ont sanctionné, les meurtriers qui, récemment, dans plusieurs villes, ont tiré sur des jeunes sans défense ?

Le désordre n'est pas plus le fait des immigrés que celui des jeunes. Il est dans les campagnes de haine, dans une répression aveugle, dans l'insuffisance criante des crédits auxquels les uns ou les autres ont droit pour répondre aux besoins les plus élémentaires.

Face aux confusions de toutes sortes, il y a une immense tâche de clarification, une nécessité constante de vigilance pour tous ceux qui entendent combattre le racisme. Et défendre la démocratie.

Albert LEVY.

Verrons-nous de nouvelles « ratonnades » ?

Une campagne anti-algérienne se développe en France

VOICI quelques extraits d'un tract distribué fin mai à Dijon et signé « Groupe d'union des nationalistes ». Nous y lisons : « *Aujourd'hui les plus bornés mesurent avec stupeur la catastrophe : les fellaghas augmentent massivement le prix du pétrole. Ils nous le supprimeront bientôt... On baisse culotte... et on recule les fesses ouvertes.* » Passons sur ces formules typiquement fascistes pour arriver à l'essentiel de ce tract : « *Hier on humiliait le drapeau et on bazarrait nos intérêts essentiels. Aujourd'hui on abdique l'honneur, le respect de soi, la fierté nationale et le simple courage. Bafoué, détroussé, cocufié, le peuple français en a marre ! Ils nous chassent, chassons-les.* »

Ce genre de prose peut paraître trop outré pour être dangereux, sans doute si on l'isole de son contexte, car dans la même période *Minute* poursuivant ses excitations à la haine se déchaîne à propos d'un accident qui s'est produit à Maisons-Laffitte le 9 mai. Ce jour-là un enfant est écrasé par un camion. Cet enfant est portugais, ce qui donne bonne conscience au rédacteur de *Minute* qui ne nous a pas habitués à tant de sollicitude pour les travailleurs immigrés. Le titre est révélateur : « *Un bambin de 7 ans écrasé par un Algérien ivre.* » Citons quelques phrases de l'article : « *Ici le tueur est un Arabe.* » « *Eux (les Algériens), se sentent, se savent les occupants privilégiés d'un grand pays ouvert à la lie nord-africaine.* » « *Et la marée brune monte toujours dans le grand silence complice...* »

Ce genre d'argument, nous le retrouvons dans *Rivarol*, dans d'autres publications quotidiennes et hebdomadaires où les initiatives de M. Bidault, pour faire du 13 mai 1971 une manifestation anti-algérienne, ont trouvé une large place.

Tout se passe comme si, une fois encore, on voulait faire retomber sur les Algériens résidant en France, la responsabilité du contentieux pétrolier franco-algérien. Nous retrouvons dans cette presse les idées d'*Ordre Nouveau*. Par exemple le slogan « ils nous chassent, chassons-les ».

Cette campagne se développe au moment où les gouvernements français et algériens ont eux-mêmes solennellement



Elie Kagan

Une manifestation d'« Ordre Nouveau »

proclamé leur volonté de maintenir à l'écart de leur différend économique les éléments humains de la coopération.

De plus, pouvons-nous ignorer que la présence en France d'une forte émigration algérienne, vieille de plus d'un demi-siècle, est une composante essentielle de cette coopération, mais, plus encore, des liens que l'Histoire a tissés entre les deux peuples et que n'ont pu anéantir sept années de guerre ? Il est reconnu que les travailleurs algériens, au même titre que tous les travailleurs étrangers, contribuent à l'essor de l'économie française en accomplissant les travaux les plus durs et les plus ingrats.

Déjà des attentats...

Cependant, le déchaînement de la presse, des organisations fascistes et racistes, trouve, c'est certain, des échos dans notre pays. Nous en voulons pour preuve le communiqué récent du Conseil national de la C.F.D.T. qui dénonce « *des brimades, des tracasseries multiples, parfois des voies de fait (...) exercées dans certaines entreprises contre des travailleurs algériens (...), le refus d'embaucher des travailleurs algériens au mépris (...) de la réglementation du travail (...), des expulsions « à la sauvette » (...) ordonnées notamment dans la région du Nord, sans que les ressortissants algériens visés par ces mesures puissent exercer la moindre défense.* »

Cette situation qui se dégrade devient inquiétante. D'autant plus que les pouvoirs publics font preuve d'une passivité coupable qui ne peut qu'encourager le développement d'un courant raciste anti-algérien.

Les quelques faits que nous allons citer, parmi d'autres, montrent à l'évidence que toutes les craintes sont justifiées. Le 13 mars dernier, à Bonneville (Haute-Savoie), un travailleur algérien, Amar Saadi, est attaqué et frappé à la tête à coups de manivelle : il en meurt. Au mois d'avril, à Martigues (Bouches-du-Rhône),

un ressortissant algérien, M. Djefalila, est tué par une bande de voyous. Le 22 avril, à Ivry (Val-de-Marne), M. Bekar-Ekala, pour avoir volé un yaourt est blessé par balle, par un policier qui le frappe ensuite à coups de pelle. Le 3 mai, à Saint-André-de-Nice, M. Rachid Koachba essuie plusieurs coups de feu en rentrant chez lui. Le 1^{er} mai, à Toulouse, le siège de l'agence Air-Algérie est attaqué de nuit par six individus vêtus de vestes kaki. Le 17 mai, sur le cours Wilson, à Toulouse encore, un groupe de parachutistes attaque et blesse à coups de ceinturon quatre travailleurs algériens.

Ces attentats racistes suscitent la réprobation. Ce fut notamment le cas à Toulouse où avec le M.R.A.P., les diverses organisations politiques et religieuses ont protesté contre « *des comportements racistes nés d'un climat habilement entretenu.* » Nous devons cependant constater que la riposte face à cette campagne raciste n'atteint pas l'ampleur voulue. Il appartient à tous les démocrates, à tous les militants anti-racistes — ceux du M.R.A.P. doivent se sentir particulièrement concernés — de riposter immédiatement et avec force à chaque manifestation du racisme. Sinon, dans le climat de haine savamment entretenu, les risques de nouvelles « ratonnades » ne sont pas à exclure. Et les silences du gouvernement, sa mansuétude par rapport à la montée de cette campagne anti-algérienne, ne peut que nous renforcer dans nos craintes.

Dans cette perspective nous pensons qu'est encourageant le geste d'une cinquantaine d'Européens travaillant à El Asnam (ex-Orléansville) qui, dans une pétition, expriment « *leur volonté de voir les étrangers se promener dans les rues de France sans craindre à chaque instant de se faire tabasser (...) ou étrangler (...) pour des raisons de couleur de peau.* »

Jacques DESMOULINS.

Jacques Frémontier

auteur de
« La Forteresse Renault »

Les travailleurs et le racisme

UN mouvement de grève a récemment paralysé les usines Renault. La situation des ouvriers spécialisés, parmi lesquels on rencontre un grand nombre d'immigrés, a été évoquée tout particulièrement à cette occasion.

Sur *La forteresse Renault*, Jacques Frémontier a écrit un livre passionnant (1). **Quand Renault éternue, la France s'enrhume**, rappelle la manchette.

Dans cette forteresse, les immigrés représentent 39 % de l'effectif des travailleurs. L'île Seguin à Billancourt, c'est **la Casbah Seguin-Billancourt sur l'Ebre ou sur le Tage.**

La place des immigrés chez Renault est considérable, nous dit Jacques Frémontier. **Ils constituent la masse des travailleurs non qualifiés, ceux qu'on nomme les O.S. Dans certains départements, ils constituent la quasi totalité du personnel.**

« Qui sont ces immigrés ? En majorité Nord-Africains (60 %), le groupe majoritaire étant celui des Algériens. Viennent ensuite les Espagnols, les Portugais... »

« Comment ces travailleurs prennent-ils part aux luttes ouvrières ? Il faut d'abord être conscient de ce qu'ils subissent un certain nombre de réalités objectives : ils ignorent souvent le français et, dans les ateliers d'O.S., on fait travailler côte-à-côte des gens qui ne parlent pas le même langage ; beaucoup



Elie Kagan

« La société ne donne pas aux travailleurs les instruments de la culture. »

viennent de pays sous-développés sans traditions de luttes ouvrières et politiques, ont un bas niveau de culture.

« La participation des immigrés aux luttes ouvrières se fait néanmoins, les réalités quotidiennes étant en définitive plus fortes que les difficultés.

« Au-delà de la condition des immigrés chez Renault, on peut se poser la question de celle de l'immigré dans une

société de profit. Les pays du tiers-monde constituent une réserve gigantesque de main-d'œuvre, main-d'œuvre peu payée, peu exigeante, peu qualifiée, peu politisée. Cette main-d'œuvre dispense d'investissements d'équipement : il est plus rentable, à court terme, pour l'industriel d'utiliser de la main-d'œuvre non qualifiée plutôt que d'acheter des machines.

Un phénomène de classe

« Autre forme d'« économie » : l'immigré n'exige pas d'investissement social, au contraire du travailleur français dont la collectivité a dû assurer la formation.

« Ceci étant, le racisme, phénomène de classe, a pénétré la classe ouvrière. L'apprentissage du racisme se fait dès le plus jeune âge, à l'école même. Les manuels d'école primaire sont imprégnés de racisme. La plus grande partie de la presse, diffusant l'idéologie dominante de la société, le transmet. Il y a une diffusion systématique du racisme dans la société française : comment les ouvriers pourraient-ils être les seuls à y échapper ? »

« Que se passe-t-il au niveau de l'usine ? Généralement, les membres des organisations de la classe ouvrière luttent contre les préjugés dans des conditions difficiles. La société dans laquelle nous vivons ne donne guère aux travailleurs les instruments de culture qui leur permettraient de s'opposer à l'idéologie dominante. C'est l'honneur d'un certain nombre d'organisations syndicales, celles de la C.G.T. et de la C.F.D.T. en particulier de lutter contre le phénomène raciste.

« Le racisme est bien un phénomène de classe lié à la lutte des classes. Pour le supprimer, il est nécessaire de lutter contre les structures mêmes de la société qui l'a engendré. »

Propos recueillis
par Charles FUTERMAN.

1) Ed. Fayard.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis

Participez
à la souscription de
**droit &
liberté**

Les écrits restent, Monsieur Ambre !

SOUS l'occupation hitlerienne les persécutions anti-juives prirent en France un caractère féroce et massif. Certains personnages se firent alors les idéologues de l'antisémitisme ; d'autres, policiers ou miliciens, se firent les exécuteurs et les boureaux de milliers de juifs, de milliers de résistants ; d'autres, enfin, fourbirent les armes juridiques qui légalisèrent la répression.

C'est ainsi qu'en 1942, sous le visa de censure n° 3338, était édité à Lyon un livre de 142 pages. Son titre : « **La condition publique et privée du juif en France (le statut des juifs)** ». Les auteurs en sont M. Henri Baudry, commissaire de la police « nationale » de Vichy et M^e Joannes Ambre, avocat à la cour d'appel de Lyon.

M^e Joannes Ambre, depuis mars dernier, est conseiller municipal de Lyon aux côtés de Jacques Soustelle.

L'apologie du forfait

M. Pradel, maire de Lyon, et ses amis ne pouvaient ignorer le passé de M^e Ambre. En effet, le Comité international de vigilance anti-raciste de Genève leur adressait un jeu de photocopies des pages de l'ouvrage avant la date d'ouverture de la campagne électorale. Dans la lettre d'accompagnement le comité précisait qu'il s'engageait à s'abstenir de toute action avant cette date pour éviter toute politisation de son action. Et cela « **pour donner toutes ses chances à un évitement discret de la lourde inconvenance commise envers les victimes et les survivants du génocide nazi.** »

Ce délai passé, et rien ne modifiant les positions arrêtées, le Comité a estimé nécessaire d'informer les autorités morales, intellectuelles et religieuses de Lyon. Parmi les personnes à qui le document fut envoyé figurent les rédacteurs en chef des journaux locaux, les parlementaires, les conseillers généraux et municipaux, les responsables des organisations anti-racistes, du Consistoire israélite, de la maison communautaire juive, du fonds social juif unifié, le grand rabbin.

Pour mieux connaître le personnage empruntons quelques lignes à « Tribune juive » du 1^{er} avril 1971. Rappelant, selon les dires de M. Pierre Lévy, secrétaire général de la Fédération du Rhône de la L.I.C.A. que M. Ambre est membre de son comité d'honneur, « Tribune juive » écrit : « **Il y a quelques semaines, la**

L.I.C.A. aurait trouvé en lui un excellent appui lorsqu'en sa qualité précisément de président de l'Association France-U.R.S.S. (1) il le sollicita pour défendre nos frères persécutés en Russie. »

Ne voilà-t-il pas un curieux défenseur des juifs ! Mais toujours selon « Tribune juive », M. Pierre Lévy, nous livre mieux sa pensée quand il écrit : « **Si M^e Ambre a effectivement commis une erreur en préfaçant (nous verrons plus loin ce qu'il en est R.C.) un mauvais livre, sa conduite avant et après cette erreur a toujours été exemplaire et il était de mon devoir de l'écrire pour éclairer la lanterne des lecteurs.** »

Sans doute. Mais ceci peut-il excuser cela ? Peut-être pourrions-nous méditer, M^e Ambre et ses amis surtout, cette phrase extraite de la lettre du Comité international de vigilance antiraciste : « **Nous ne poursuivons personne d'une colère qui serait indigne des morts, comme sans commune mesure avec leur sacrifice. Nous ne voulons ni ressusciter une période d'histoire sur laquelle moins que quiconque nous voulons revenir ; ni rappeler systématiquement le passé de l'un ou de l'autre qui a pu faillir, mais nous aurions voulu les voir se faire oublier dans la dignité, la discrétion et la pudeur, et ne pas voir les apologues du forfait appelés à légiférer pour les survivants.** »

Ce qui demeure

Voyons donc le livre écrit par M. Ambre avec, tout d'abord une remarque : « **Si l'on peut admettre qu'un policier professionnel, fonctionnaire d'autorité de l'Etat français en 1942, et donc tenu à l'obéissance, et par ailleurs honorable, ait pu avoir à l'écrire en service « commandé », et éventuellement sous la menace ; en revanche, rien n'obligeait, en 1942, un jeune avocat libre de sa parole et de sa plume, à écrire un tel livre, évidemment pour qu'on le publie, et à cautionner cette entreprise antisémite, de l'autorité et du poids même que précisément lui conféraient sa situation d'alors, sa liberté, et l'indépendance du Barreau.** » (Lettre du G.I.V.A., Genève, 4 mars 1971.)

C'est donc en toute liberté que M^e Ambre a participé à la rédaction d'un document qui visait à étoffer la législation anti-juive de l'époque, à la rendre plus efficace. Nous en extrayons quelques passages révélateurs :

« **La première série de mesures est mar-**



quée par trois grands textes de base : la loi du 5 octobre 1940 et les ordonnances des 27 septembre et 18 octobre 1940. Le premier pas, le plus difficile, était franchi. Mais ces dispositions réclamaient impérativement des améliorations... Cela était particulièrement sensible en zone libre où le texte du 5 octobre se présentait comme une « loi imparfaite » : il n'était en effet assorti d'aucune sanction. » (p. 26)

« Sans nul doute la fin de cette année 1942 verra-t-elle cette œuvre parvenir au plus haut point de perfectionnement technique permis par les circonstances actuelles. Les déclarations mêmes du commissaire général aux questions juives interdisent en effet de penser que la solution complète du problème juif puisse être arrêtée dans le cadre national. » (p. 117)

« Jusque-là il ne s'agissait, il ne s'agit encore, pour reprendre les termes de la déclaration de M. Xavier Vallat, que de décider « des mesures immédiates pour la sauvegarde de notre économie nationale et dans l'intérêt français », que de « défendre la France contre l'élément parasitaire, dissolvant, et révolutionnaire que constitue le juif dès qu'on le laisse prendre pied dans un pays. »

« Ainsi protégée, la nation française, libérée de l'hypothèque juive, pourra, le gouvernement l'espère, trouver à la situation tragique où elle est plongée une solution véritablement française, exempte de ce cosmopolitisme qui jusqu'alors l'avait trop souvent avilie et dégradée. Puisse ce vœu se trouver réalisé et de l'excès de malheur où il se trouve enlisé, notre pays renaitra à la vie, à l'espoir, à la grandeur. » (p. 118)

Est-il besoin de commenter ?

Roger CHONAVEL.

(1) M. Ambre a été contraint de démissionner de cette association après que furent connues ses activités passées.

Antilles

Le dialogue est encore possible

DES manifestations. Des échauffourées. Des blessés. Un tué à Fort de France. Qu'importe ! Du dernier voyage ministériel aux Antilles le gouvernement n'a retenu que la conclusion habituelle de ces randonnées tropicales : l'ordre règne à part quelques esprits échauffés, la population continue à manifester son attachement indéfectible à la « mère-patrie ».

En d'autres temps, en d'autres lieux, des incidents identiques jalonnaient la protestation d'autres colonisés. A chaque fois, les mêmes communiqués lénifiants étaient publiés. L'ordre régnait, proclamait-on aussi en ces occasions ! Jusqu'au jour où il était emporté par un déferlement d'humiliations trop longtemps contenues. Le dialogue alors imposé par les événements était différent du dialogue souhaité avant les crises. Les solutions s'en ressentaient pour la France, et aussi pour l'ancien pays colonisé.

M. Messmer a oublié ces récentes leçons de la décolonisation. Son cortège officiel semble n'avoir vu que la splendeur des Isles, les délégations d'anciens combattants, les représentants des colons... Bref, tout ce qu'il fallait pour maintenir une quiétude officielle.

Pourtant l'inquiétude est permanente aux Antilles. Inquiétude sociale ainsi qu'en témoignent les récentes grèves des coupeurs de canne, des ouvriers du bâtiment en janvier et février derniers, réclamant un salaire et des conditions de travail décentes, et auxquels on opposait comme seuls interlocuteurs les forces de police et les C.R.S. venus de France.

Inquiétude économique devant le chômage qui frappe presque la moitié de la population. Les ouvriers agricoles sont employés le temps de la récolte de la canne à sucre, soit trois à quatre mois au maximum, que faire le reste du temps dans ces pays où quelques sociétés, quelques grandes familles blanches, qui tirent leurs richesses de

la monoculture de la canne et de la banane, ont décidé une fois pour toutes, qu'il en serait toujours ainsi !

Inquiétude des jeunes de moins de 25 ans qui constituent 60 % de la population de ces pays, et qui savent d'avance que sur place, aucune industrialisation sérieuse n'est ébauchée, qu'aucun débouché ne leur sera proposé et qu'il leur faudra émigrer puisque c'est la seule « solution » proposée par le gouvernement aux problèmes des Antilles.

Inquiétude des émigrés antillais, juridiquement français, mais vivant en réalité dans des conditions identiques à celles des travailleurs étrangers et connaissant comme ceux-ci les emplois les plus pénibles, les caves ou les bidonvilles, subissant comme eux l'humiliation raciste. Il faut souligner l'angoisse de ces déracinés qui savent qu'aucun emploi n'est disponible dans leur propre pays, et qu'en même temps aucune place fraternelle ne leur sera aménagée dans le pays où ils travaillent.

On peut évidemment se masquer cette réalité et se décerner des brevets d'auto-satisfaction. Le gouvernement peut également, comme il l'a fait, céder à la tentation de chantage : ou bien le **statu quo**, ou bien l'aventure sans la France.

Rien de tout cela n'est très réaliste.

Il existe de grands courants auxquels aucun gouvernement ne peut s'opposer. La décolonisation est une de ces forces historiques. Celle des Antilles se fera inéluctablement. Avec la France si possible. Contre elle si elle ne s'y résout pas !

Le dialogue est encore possible, souhaité par tous ceux qui se veulent lucides et qui savent le prix d'une libération. Il peut s'engager pour sauvegarder tout ce qui peut l'être et pour féconder l'avenir. Il est temps maintenant. Mais demain...

Fred HERMANTIN

U.R.S.S.

Trois procès

LE 11 mai s'est ouvert à Leningrad le procès de 9 juifs soviétiques arrêtés l'été dernier. Ce procès était lié à celui qui s'est déroulé en décembre dans cette même ville ; il en est ainsi également des deux affaires jugées les jours suivants à Riga et Kichinev, dans lesquelles sont impliqués respectivement 4 et 9 autres accusés.

Seuls des parents des inculpés ont pu assister aux audiences. D'après les comptes rendus détaillés publiés quotidiennement par l'agence Tass, la plupart auraient joué un rôle dans la tentative de détournement d'avion jugée en décembre. Quarante témoins auraient été entendus au second

procès, parmi lesquels Mark Dymchits, l'un des deux condamnés à mort dont la peine fut ramenée à 15 ans de détention.

D'autre part, il est reproché aux inculpés des trois récentes affaires des « activités antisoviétiques ». Ils auraient constitué un groupe clandestin, publié et diffusé de la propagande sioniste en liaison directe avec l'Etat d'Israël, et « fabriqué des faux appels et lettres au nom des juifs soviétiques », pour les transmettre à des organisations à l'étranger.

Selon l'agence Tass, défendus par des avocats de leur choix, les inculpés auraient reconnu les faits et plaidé coupable ; mais la presse israélienne affirme qu'un certain

nombre au moins d'entre eux n'ont pas admis les accusations dont ils étaient l'objet. Plusieurs ont proclamé au cours des débats leur attachement aux idées sionistes. Les peines, plus légères qu'au procès de décembre, vont de un à dix ans de détention.

On note parallèlement que les autorités soviétiques ont accordé, ces derniers temps, un nombre important de visas pour Israël, y compris à des juifs qui avaient participé à des manifestations publiques pour faire connaître leur désir de partir. Plusieurs milliers de juifs soviétiques ont émigré depuis le début de l'année, dont 1 300 en avril, « chiffre le plus élevé en



un mois depuis la fondation de l'Etat d'Israël», indique le *New York Times* du 3 mai 1971.

Le M.R.A.P. a rendu public, le 13 mai, le communiqué suivant :

A propos du procès intenté à 9 juifs à Leningrad, et qui serait suivi prochainement par d'autres à Kichinev et Riga, le M.R.A.P. estime nécessaire d'exprimer sa sérieuse préoccupation en soulignant les incertitudes et les craintes qui entourent ces affaires, liées à celle qui fut jugée à Leningrad en décembre dernier.

Le M.R.A.P. réaffirme que seule la connaissance de l'acte d'accusation, ainsi que la publicité des débats et des plaidoiries pourraient permettre à l'opinion publique de porter une appréciation objective sur la nature et le déroulement de tels procès, qui donnent lieu, dans l'état actuel des choses, à de légitimes interrogations.

Si les faits reprochés aux inculpés ont rapport avec leur désir d'émigrer en Israël, le M.R.A.P. demande qu'il soit tenu le plus grand compte du contexte dans lequel ils se sont trouvés placés et des mobiles qui les animent, alors que, depuis plusieurs mois les autorités soviétiques ont pris des mesures tendant à faciliter cette émigration.

Sans ignorer les données de la politique internationale et la situation de guerre qui règne au Proche-Orient, le M.R.A.P. ne peut, en ce qui concerne ceux des juifs soviétiques qui manifestent le désir d'aller se fixer en Israël, que rappeler les principes définis par la charte des Nations-Unies et par la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiées par l'U.R.S.S., reconnaissant à chaque homme « le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

**Faites
abonner
vos amis
à
droit &
liberté**

Allemagne fédérale

Exemples parmi d'autres...

Les anciens nazis s'en sortent bien.

NOUS écrivions dans notre dernier numéro que nous n'avions qu'une confiance limitée dans les tribunaux ouest-allemands concernant les châtiments des criminels de guerre. Nous faisons allusion à ceux qui avaient été jugés hors de R.F.A. et qui pourraient être appelés à passer en Justice si la convention franco-allemande sur ces problèmes s'applique un jour. Des faits récents justifient malheureusement notre appréhension.

C'est ainsi que l'ancien S.S. Obergruppen Werner Best, directeur du « département de Pologne » de l'office central de Sécurité du Reich puis commissaire du Reich au Danemark occupé, vient d'être remis en liberté. Il était en détention préventive et il n'est toujours pas question de le juger. Est également libéré de la détention préventive l'ancien chef d'un commando d'exécution, Wilhem Radtke inculpé de l'assassinat de mille hommes, femmes et enfants juifs. D'autres, comme Adolph Strohnhammer ancien policier S.S. (1 000 juifs assassinés) et Fleischhacker, médecin S.S. (employé dans les services chargés de fournir des squelettes aux « chercheurs anthropologues » nazis) ont été purement et simplement acquittés.

Quant aux bourreaux qui ont sévi en France sous l'occupation et qui demeurent impunis outre-Rhin, nous en présentons ici trois, dont la « carrière » fut particulièrement significative. Trois parmi bien d'autres.

KURT LISCHKA est né en 1909. Il est déjà membre de la S.S. (n° 195.590) depuis longtemps quand, en 1938, il est nommé chef du département des affaires juives de la Gestapo à Berlin. C'est lui qui organise les premières arrestations massives de juifs allemands, le 19 juin 1938. C'est lui encore qui, le 28 octobre 1938, fut l'un des responsables de la meurtrière évacuation de 20 000 juifs polonais d'Allemagne. En octobre 1940, il devient l'adjoint du sinistre Knochen en France occupée. A ce titre, il coiffe à la Gestapo, les sections « terrorisme-communisme », « déportations », « action antijuive », « contre-espionnage, répression de la Résistance ». Il était en outre chargé des propositions d'exécutions d'otages et du choix des personnes à fusiller : Oberg s'adressait directement à lui pour transmettre ses ordres aux gestapos locales. C'est lui encore qui eut à définir au préfet de police les moyens à employer pour les rafles de juifs de la région parisienne organisées les 23 et 24 juillet 1943. Il précisait : « Dans le cas où il n'y a aucun doute que la naturalisation a été obtenue après le 10 août 1927, les juifs sont à mettre en état d'arrestation. Les membres de la famille également touchés par la loi sont à arrêter. »

HERBERT HAGEN est né en 1913. Il est devenu en 1937 le chef de la section antijuive de la Gestapo. A ce poste il était le supérieur hiérarchique d'Eichmann. En octobre 1938 il se rend à Vienne, puis à Prague pour organiser « l'action populaire contre les juifs ». Nous le retrouvons à Paris, en juin 1940, où il préside à l'implantation des services

policiers nazis. Knochen, connaissant ses aptitudes dans l'action antijuive, le nomme à Bordeaux d'où il alimentera le camp de Drancy en internés israéliens. En 1942, à la suite d'une promotion, il revient à Paris, où il est chargé plus particulièrement de rassembler les renseignements sur les mouvements politiques français et leurs liaisons avec l'étranger. Bientôt, il va occuper, sous la direction d'Oberg, « le boucher de Paris », un poste hautement responsable : référendaire politique. A ces fonctions, il prouva son ardeur antijuive dans les questions qui lui sont soumises au même titre qu'elles le sont à Knochen et à son adjoint Lischka.

ERNST ACHENBACH est l'un des dirigeants du F.D.P. Il est également l'avocat d'Herbert Hagen. Après quelques ennuis après la guerre il a été blanchi. Mais des documents récemment découverts remettent en question cette décision tout aussi hâtive que légère. Il s'agit, en particulier d'une note de l'ambassade allemande à Paris adressée au S.S. Obersturmführer Röthke, chef du service antijuif de la Gestapo, et datée du 11 février 1943. Elle donne le feu vert à Röthke pour l'application des mesures antijuives dans la zone libre nouvellement occupée. Cette note émane du ministère allemand des Affaires étrangères et est signée Achenbach. C'est lui encore qui signe un télégramme, le 15 février 1943, destiné à Berlin, indiquant qu'en représailles à l'exécution de deux officiers de la Luftwaffe il était prévu d'arrêter et de déporter 2 000 juifs. Cet ordre a été exécuté le 14 février 1943.

Afrique du Sud

Le « dialogue » a de singuliers soutiens

HOUPOUËT-BOIGNY, dans une récente conférence de presse, a relancé son idée de « dialogue » avec le gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Relancé seulement car il en avait annoncé la possibilité, il y a quelques mois, lors d'une assemblée des organismes dirigeants de son parti.

Son argumentation laisse entendre qu'il n'y a pas d'autre issue puisque le boycott a échoué pour régler valablement le problème de l'apartheid. Le « dialogue » doit donc permettre ce que la mise à l'écart de l'Afrique du Sud n'a pas permis et le président de la Côte-d'Ivoire suggère qu'il sera plus fait, de cette façon pour améliorer le sort des non-blancs.

Nous trouvons là un parallélisme parfait entre cette démarche et les explications fournies par les dirigeants sportifs et certains journaux français pour justifier la tournée du XV de France. Le « dialogue » est donc multiforme et concerne bien des questions et bien des Etats.

M. Vorster peut s'estimer satisfait. Il a « **entendu cette déclaration avec plaisir** ». Nous n'en douterons pas. Il n'est pas le seul et il est remarquable de constater d'où viennent certaines des félicitations adressées au leader ivoirien.

Pour « Minute » du 10 mai, Houphouët-Boigny est « l'homme de la semaine ». Cette feuille écrit : « **Cette prise de position solennelle... est un pavé dans la mare aux grenouilles progressistes** ». L'article conclut : « **A Paris, quelques-uns sont satisfaits de cette retombée du voyage de Pompidou.** »

Sous le titre : « **Houphouët-Boigny : ouverture contre tabou** », « Rivarol » du 6 mai écrit sur « **l'Afrique du bon sens** ». L'article contient cette phrase incroyable : « **L'exposé d'Houphouët-Boigny pose implicitement parfois, mais très clairement, le problème des rapports des Républiques noires avec l'ensemble de ce qu'on appelle l'Afrique blanche, c'est-à-dire avec l'Afrique du Sud, les territoires portugais et la Rhodésie. C'est opposé à la conception restrictive et ségrégationniste de l'Afrique révolutionnaire, dite « progressiste », celle de l'Afrique totale avec l'apport considérable et déterminant des Africains blancs.** » Ainsi, les vrais antiracistes, ce seraient les maîtres de l'Afrique du Sud ! « Carrefour » du 10 mai titre sur « **Un geste courageux de M. Houphouët-Boigny** »

Une conférence contre l'apartheid à Londres

LES 1^{er} et 2 mai, à Londres, s'est déroulée la Conférence annuelle du « Fonds international de Défense et Soutien » (International Defence and Aid Fund), organisme qui se consacre à la solidarité avec les peuples d'Afrique Australe aux prises avec les régimes d'apartheid.

Son président, le Révérend L. John Collins, dirigeait les débats, qui ont fait apparaître les efforts poursuivis dans de nombreux pays par les sections du Fonds international, pour mobiliser l'opinion publique aux côtés de ceux qui souffrent du racisme et qui

le combattent en Union Sud-Africaine, en Rhodésie et dans les colonies portugaises. Un bilan très positif de cette action fut présenté notamment par les délégués des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Australie, de Nouvelle Zélande, de Suède, du Danemark, d'Irlande, de Suisse.

Dans le cadre de sa propre action contre l'apartheid, qu'il entend développer toujours davantage, le M.R.A.P. avait envoyé deux observateurs, Albert Lévy et M^{re} Manfred Imerglik, pour suivre les travaux de la conférence.

L'apartheid contre le sport



Supplément à « Droit & Liberté » n° 302 de mai 1971.
Revue du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

Un « Comité d'Action contre l'Apartheid en Afrique Australe » a été constitué au sein du M.R.A.P., auquel peuvent collaborer tous les militants qui souhaitent se consacrer à ce problème. Sa première initiative a été de publier sous forme de plaquette (*fac-simile* ci-dessus) le dossier sur le sport et l'apartheid paru dans notre dernier numéro. Son prix modique — 1 F — doit en assurer une large diffusion. Elle peut servir de trame à la préparation de conférences. Elle doit intéresser les clubs et organisations sportives à qui nos adhérents peuvent la faire connaître. Des aménagements de prix sont prévus pour les quantités importantes.

et termine son article par cette phrase : « **Dans la mesure où l'influence persistante de la France est pour quelque chose dans le geste du président Houphouët-Boigny, nous ne pouvons que nous réjouir de voir notre pays contribuer à écarter du continent noir le cauchemar de la guerre et de la domination totalitaire.** »

« **Un noir donne aux blancs l'exemple du réalisme** » titre « Aspects de la France » du même jour, qui dans un long article justifie l'initiative d'Houphouët-Boigny et s'en félicite. Ces plumes, qu'en toutes occasions, nous avons vu défendre le colonialisme, le racisme, le fascisme, la chasse au « faciès » encouragent le président ivoirien : voilà qui donne à penser.

BOURGAREL CONSIDERE

COMME UN OBJET DE CURIOSITE

Le comportement de Roger Bourgarel est diversement apprécié en Afrique du Sud. La presse de ce pays nous révèle que si les noirs l'encourageaient chaque fois qu'une action de jeu amenait le champion français devant les places qui leur sont réservées, les blancs applaudissaient quand il était plaqué. On entendit même souvent le mot « Kaffer » (terme injurieux désignant les Africains). Et s'agissant du jeu de Bourgarel le « Sunday Tribune » parle de pitrerie...

Quant à Bourgarel, il a déclaré dans une interview à Johannesburg : « Je suis très embarrassé. On me traite ici comme un objet de curiosité... Je préférerais être considéré purement et simplement comme un rugbyman français. »

entretien
avec

Elie Kagan



Jean-Claude Ganga

Secrétaire général du Conseil supérieur
du sport en Afrique

Jean-Claude Ganga, Secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique, de passage à Paris, a reçu « *Droit et Liberté* ». L'interview qu'il nous a accordée fait le point sur la tournée du XV de France en Afrique du Sud.

Droit et Liberté. — La presse a fait état de vos interventions auprès de MM. Comiti et de Beaumont concernant le déplacement de l'équipe française de rugby en Afrique du Sud. Depuis, vous avez rencontré quelques personnalités officielles du sport dans notre pays. Ces conversations vous donnent-elles satisfaction ?

● **J.-C. Ganga.** — Le XV de France part. Nous ne pouvons donc pas être satisfaits. Je pense cependant que la démarche du Conseil supérieur du sport africain ne sera pas inutile. Il me semble, en effet, que nos diverses interventions auront une certaine

Cette sélection ne changera rien pour les non-blancs qui pratiquent le sport là-bas. Je le répète, il n'y aura pas de Sud-Africains noirs, ou métis, ou indiens parmi les adversaires des rugbymen français. Pendant un temps, les dirigeants d'Afrique du Sud ont pensé et dit qu'ils n'avaient pas à changer de positions et que ce serait le monde qui changerait. Le monde n'a pas varié dans sa condamnation de l'apartheid. C'est ce qui a amené quelques « concessions » mineures et purement formelles des dirigeants sud-africains. Et c'est au moment où la solidarité internationale devrait fermement se maintenir pour obtenir d'autres pas dans la direction souhaitée qu'une équipe française entreprend une tournée qui apparaît comme devant dédouaner des dirigeants qui pratiquent l'apartheid. Mettez-vous à la place des sportifs, blancs et noirs, d'Afrique du Sud. Ce sont de très grands sportifs. Ce pays a un grand renom sportif. Mais du fait de la politique raciale et raciste du gouvernement, tous sont isolés du reste du monde. De nombreux sportifs veulent sortir de cette situation. Ce qui les amène à prendre des positions favorables à un sport non-racial. Croyez-vous que, dans

L'Afrique aux prochains J.O. ?

répercussion sur la politique sportive française. Nous l'espérons vivement. Je pense que la France tiendra compte de la position de la majorité des pays d'Afrique et de tous ceux qui, dans le monde, luttent contre le racisme. Ce qui, dans l'avenir, peut lui éviter de se placer dans une situation inconfortable comme c'est le cas présentement où elle apparaît comme un soutien de l'apartheid dans le sport.

Il est remarquable, que, chez nous, le problème ne se soit généralement pas posé en fonction de l'apartheid, mais surtout sur le cas Bourgarel. Cette affaire a été réglée comme vous le savez. Depuis c'est le silence.

● Pour nous le cas Bourgarel est une goutte d'eau dans la mer. Il y a des milliers de Bourgarel en Afrique du Sud et Bourgarel ne les rencontrera pas sur un stade. Ces milliers de Bourgarel vont être déçus, car ils luttent pour forcer leur gouvernement à opérer des changements dans la politique d'apartheid et ils vont voir les représentants du pays de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, servir de caution à cette pratique. Le problème fondamental est le déplacement d'une équipe nationale française en Afrique du Sud reconnue coupable de ségrégation raciale par les organismes sportifs internationaux.

A ce propos, deux conceptions s'affrontent en France. L'une prétend que la présence de Bourgarel dans le XV tricolore est une victoire sur l'apartheid. L'autre, notre revue et notre Mouvement l'animent, pense qu'il s'agit d'une caution à l'apartheid. Qu'en pensez-vous ?

● Le fait que la F.F.R. ait sélectionné Bourgarel est un problème français. L'apartheid, lui, se pratique en Afrique du Sud.

leur lutte naissante, ils ne vont pas se sentir gênés par l'initiative française ?

En ces divers domaines la tournée du XV de France peut apparaître comme une victoire des positions de l'apartheid.

Le comité préparatoire des prochains Jeux Olympiques de Munich a invité la Rhodésie. N'est-ce pas l'un des maillons qui doit permettre de remettre en cause les décisions du C.I.O. concernant l'apartheid ?

● C'est d'abord un acte inamical vis-à-vis de l'Afrique. Le problème rhodésien a été soulevé par les Comités olympiques nationaux d'Afrique auprès du C.I.O. lors d'une session de ce comité en Yougoslavie en 1969. Les Comités africains ont demandé qu'une commission d'enquête du C.I.O. se rende sur place pour étudier les conditions qui sont faites aux sportifs non-blancs, car nous pensons que l'apartheid se pratique également dans ce pays. Nous espérons qu'on attendrait les résultats de cette enquête pour adresser éventuellement une invitation à la Rhodésie. L'enquête n'a pas eu lieu et l'invitation a été rendue publique. Ce geste est inamical et il est vrai qu'il participe de la volonté de certains d'infléchir les décisions du C.I.O. pour permettre à l'Afrique du Sud de reprendre le concert sportif international. Je ne peux préjuger de ce que sera la ligne de conduite du Conseil supérieur des sports en Afrique, mais au vu des prises de positions de certains pays africains en ce qui concerne ce problème, je peux vous dire que la participation de l'Afrique aux prochains Jeux Olympiques apparaît comme dangereusement compromise.

● Le M.R.A.P. a adressé une lettre à chaque joueur du XV de France dont nous publions des extraits en page 36.

Propos recueillis
par Roger CHONAVEL.

Violence
de
la Non-Violence



LS n'ont pas bloqué le Pentagone. Le complexe militaire industriel avait mobilisé. Cependant les pacifistes américains ont atteint la bête, car ils ont affirmé le **Droit à vivre honnêtes** des peuples. Mais contre la puissance-crime, que par dizaines, centaines de milliers, les pacifiques s'enchaînent et sur les plus vastes places, les plus larges avenues s'assoient ; couronnés de fleurs et de joie qu'ils commencent le jeûne le plus solennel, le pavoisant de chants et du plus grave silence ; on ne moleste — car la violence en cette non-violence-office-de-foules se perdrait comme dans une eau — on n'emprisonne pas cent mille corps déjà captifs. Que se renouvelle et s'obstine cette force étonnante, rassurant les timides et qu'à sa manifestation se prennent les remords ; déferlant de la plus grande puissance qu'elle atteigne les autres, s'y répandent, percent finalement tous les murs et de la honte et la haine ; alors s'élèvera de chaque horizon, de toute race le premier chant de libération de l'homme.

Jean CUSSAT-BLANC

en bref

SELON QUE VOUS SEREZ...

LOTS DE MÊME FABRICATION : FÉVRIER 1970

LOT N° 5070 UTILISER FEV. 71 AVANT	LOT N° 5073 UTILISER AGUT 71 AVANT	LOT N° 5073 UTILISER FEV. 72 AVANT
VIGNETTE ANTIBIOPHILUS Feuille 10 comprimés de 1,5g N-1-20 F. 6,70	VIGNETTE ANTIBIOPHILUS Feuille 10 comprimés de 1,5g N-1-20 DA 6,75	VIGNETTE ANTIBIOPHILUS Feuille 10 comprimés de 1,5g N-1-20 F. 6,70
S. N. PRIX F. 6,70 P.C.A. 25 660	S. N. PRIX DA 6,75 P.C.A. 25 660	S. N. PRIX F. 6,70 P.C.A. 25 660
Vendu en France	Vendu en Algérie Tunisie Maroc	Vendu en Ancienne Afrique Équatoriale Française

Passé un certain temps, les produits pharmaceutiques peuvent devenir inopérants sinon même dangereux. Un code des dates de péremption a donc été établi, qui permet aux fabricants d'indiquer ces dates.

Mais parfois, pour les mêmes produits, ces dates varient selon qu'ils sont vendus en France, en Afrique du Nord ou dans l'ancienne « Afrique équatoriale française ».

C'est ce que montrent ces vignettes, que reproduit la publication « Vie et Action ».

Mein Kampf à la Samaritaine

L'ouvrage d'Hitler dont l'idéologie a été le fondement des agressions et des massacres perpétrés par le régime nazi est exposé en bonne place à la Samaritaine et bénéficie d'une présentation pour le moins avantageuse. A l'heure où les groupements d'extrême-droite tentent de faire pénétrer à nouveau dans l'opinion publique l'idéologie raciste et fasciste, cette initiative est plutôt malvenue. Le M.R.A.P. a protesté auprès de la direction de ce grand magasin.

« Dialogues » et valeurs

M. Jacques Chastenot, de l'Académie française, dans un article paru le 20 mai dernier dans « La Vie française » approuve l'idée d'Houphouët-Boigny d'engager le « dialogue » avec le gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Il brandit d'abord le péril jaune quand il explique que si Houphouët n'est pas suivi, « un appel d'air risque de se produire vers l'Afrique sous-peuplée au profit de millions d'Asiatiques habitant des pays surpeuplés, emmigration qui se transformerait vite en conquête. »

Il en vient à cette conclusion combien instructive : « La position prise par M. Houphouët-Boigny est certainement conforme aux intérêts de l'Afrique entière. Accessoirement elle l'est aussi aux porteurs de valeurs sud-africaines ».

Toujours « Rivarol »

« Rivarol » du 6 mai propose à ses lecteurs un long article sur Angela Davis. Le titre laisse bien augurer de la suite : « Ange noir ou panthère rouge ? ». Cet article est surtout le prétexte pour Camille Galic de vomir son racisme. Jugez-en plutôt : « Si le chômage touche les noirs encore plus que les blancs, si leurs logements sont plus insalubres... si l'enseignement ne porte pas toujours les fruits espérés, c'est parce qu'une certaine partie d'entre eux... ne tient pas à fournir les efforts exigés par la société américaine ». Plus loin, on lit encore : « C'est moins la ségrégation raciale que la paresse et le manque de ténacité qui empêchent un noir de parvenir au sommet de la hiérarchie. »

Heurts à Jérusalem

Le 19 mai de violents incidents ont opposé la police israélienne à des manifestants rassemblés par les « Panthères noires », cela se passait à Jérusalem. Les manifestants voulaient attirer l'attention de l'opinion publique sur le sort qui est réservé aux juifs orientaux. Ils revendiquent l'égalité des possibilités et de meilleures conditions de logement. La police a répondu en chargeant. Soixante-quinze manifestants dont vingt femmes ont été arrêtées. Mme Golda Méir a déclaré à ce sujet : « Comment une main juive a-t-elle pu à Jérusalem lancer des cocktails Molotov sur des juifs et incendier des maisons ? ».

Pour mieux comprendre l'événement voyons « L'information d'Israël » qui, le 21 avril, citait Yossef Almagui, ministre du Travail. Lors d'une réunion de hauts fonctionnaires il précisait que 60 % des jeunes Israéliens de 14 à 18 ans sont originaires des pays d'Orient et que parmi eux 90 % ne travaillent ni n'étudient.

Proche-Orient

LE POINT
4 ans après

CE dossier sommaire ne prétend pas donner des réponses catégoriques aux questions que chacun se pose au sujet du Proche-Orient.

Nous avons simplement tenté de faire le point, quatre ans après la crise de juin 1967, et regroupé quelques données qu'il est utile d'avoir à l'esprit pour suivre les évolutions en cours.

En tenant compte de ces éléments d'information ainsi que des faits de l'actualité, il appartient à nos lecteurs de se former leur propre opinion sur la situation et sur les mesures susceptibles de favoriser des solutions satisfaisantes.

Cet examen nous confirme, quant à nous dans nos appréciations passées, et nous apporte des raisons renouvelées de continuer nos efforts pour une compréhension globale des droits et des appréciations des peuples en présence, pour une paix qui, si on la veut durable, doit être juste.

**LE DOSSIER
DU MOIS**



M. Jarring (à droite) à son arrivée en Israël, en janvier dernier.

Que s'est-il passé ?

QUATRE ans se sont écoulés depuis la guerre des Six-jours. Elle n'a pas mis fin aux litiges qui l'ont engendrée, lesquels semblent actuellement non moins graves et non moins complexes qu'en 1967. La preuve est faite, s'il en était besoin, qu'on ne peut résoudre ni supprimer par la force les problèmes posés au Proche-Orient. Autrement dit : la force ne saurait, dans les conditions locales et internationales d'aujourd'hui, ni rayer Israël de la carte, ni assurer son intégration dans le monde qui l'entoure. Entre les hommes, les nations que l'histoire a rassemblés là, une véritable coexistence pacifique peut seule amener des rapports fondés sur le respect mutuel, la sécurité, la prospérité.

Cette région, traversée par tant d'intérêts et de courants contradictoires, a accoutumé l'opinion aux événements soudains et spectaculaires. Aussi, nul ne se hasarderait à en prédire l'avenir immédiat ou lointain. Tout au plus peut-on souligner, par-delà les menaces et les inquiétudes, malgré la poursuite incessante des préparatifs militaires, ce fait majeur : depuis maintenant dix mois, les armes se sont tuées entre les Etats belligérants,

et d'actives tractations se poursuivent, dont la nature et la portée n'apparaissent sans doute pas totalement au travers des prises de positions publiques.

De tels faits témoignent, entre autres, que la situation n'est pas stagnante, qu'il « se passe quelque chose » au Proche-Orient.

En quoi la situation s'est-elle donc modifiée depuis quatre ans ? Si l'on veut essayer de comprendre, il faut se garder de « choisir » subjectivement, parmi les informations, celles qui appuient une thèse ou l'autre, il faut examiner sans idées préconçues tous les aspects, toutes les nuances de cette réalité mouvante. Encore sera-t-on conduit à formuler davantage d'interrogations que d'affirmations. Nous ne faisons ici, en une rapide ébauche, que signaler quelques axes principaux sur lesquels pourrait se développer la réflexion.

1. La situation militaire

L'embargo établi par le gouvernement français sur les livraisons d'avions et d'armes à Israël (embargo qui connaît d'ailleurs quelques accommodements), se

trouve largement compensé par les livraisons américaines. Israël est plus fort qu'en 1967. Les Etats-Unis lui fournissent en outre une aide économique considérable, et un soutien politique fondamental.

Tandis que la Jordanie bénéficie, elle aussi, d'une aide économique et militaire américaine, l'U.R.S.S. apporte, sur tous les plans, un appui décisif à l'Egypte, confirmé après la crise récente, lors de la visite au Caire de M. Podgorny.

La R.A.U. a obtenu notamment des avions ultra-modernes et des missiles ; elle a reçu une aide technique importante en vue de leur utilisation. Car dans les conflits actuels, ce n'est pas seulement la quantité d'armements qui compte, mais la qualification du personnel militaire et les structures économiques sur lesquelles s'appuie la force armée.

Dans une interview, le général Beaufre, directeur de l'Institut français des hautes études stratégiques, déclarait, en février, au retour d'un voyage au Caire : « La supériorité d'Israël existe toujours. Mais je ne pense pas qu'une victoire israélienne puisse être obtenue aussi facilement qu'en 1967 (1). »

Des faits qui...

● Une lycéenne de dix-huit ans, Dorothy Collier a été tuée à Drew, Mississippi. Elle rentrait chez elle. Les coups de feu sont partis d'une voiture. Le shériff a expliqué que le désir de se distraire était à l'origine de l'assassinat. La jeune fille était noire, les assassins sont blancs.

● Par six voix contre trois la Cour suprême des Etats-Unis a confirmé le 3 mai, la légalité des peines de mort prononcées contre deux assassins. Cette décision risque d'entraîner l'exécution d'une grande partie des 644 hommes et 7 femmes condamnés à la peine capitale dans 33 états.

● M. Schwarzenbach s'est fait un certain renom en Suisse en déposant un projet de loi xénophobe l'an dernier. Ce projet a été repoussé, de peu, par ses concitoyens. Aujourd'hui il vient de créer le « Mouvement national d'action républicaine et sociale » de tendance xénophobe.

● En Afrique du Sud à l'occasion de la mort d'un candidat juif aux élections provinciales, le révérend Bandenshort, de l'église de Witbank déclara du haut de sa chaire que le juif décédé ne pouvait avoir part au salut car il ne croyait pas au Christ. Il a ajouté : Il y a pourtant encore des nôtres qui soutiennent ces gens-là...

● La plupart des juifs irakiens récemment arrêtés ont été libérés.

● Treize militants des Panthères noires accusés d'avoir organisé des attentats à la bombe ont été acquittés à New York à l'issue d'un procès de quinze mois. Parmi eux figure Bobby Seale.

● Le parti néo-nazi N.P.D. n'aura plus de représentants élus dans le Land du Schleswig-Holstein. Il n'a recueilli que 1,3 % des voix. C'est la C.D.U., hostile à « l'ouverture à l'Est », qui a profité de la défection des électeurs du N.P.D.

● Plus de 7 000 arrestations ont été opérées, au début de mai, au cours des manifestations contre la guerre du Viet-nam qui se sont déroulées à Washington.

● Le comité des ministres du Conseil de l'Europe vient de recommander aux gouvernements des pays membres de garantir le droit à une éducation scolaire normale aux enfants des familles qui ont émigré d'un Etat membre vers un autre pour y travailler. Il y a environ 1 200 000 enfants dans ce cas, répartis dans les 17 Etats membres du Conseil.

● Un accord franco-portugais fixe à 65 000 par an l'entrée des travailleurs portugais en France.

● Une société de nettoyage en tous genres distribue des prospectus vantant la qualité de son travail. Elle précise en fin de page : L'ensemble de notre personnel est de nationalité française.

● Les C.D.R. (Comités de défense de la République) viennent de tenir congrès. Ils se défendent d'être « d'affreux réactionnaires ». Leur secrétaire général, Yves Lancien, a déclaré : Nous sommes tout bonnement et quelles que soient par ailleurs nos opinions, des citoyens responsables qui se considèrent comme l'avant-garde de la majorité silencieuse et le clignotant de l'opinion.

... donnent à penser

→

Citons encore l'éditorial de N. Gryn de « L'Information d'Israël » du 30 avril : « Que 10 à 12 % de notre population vivent à la limite de la pauvreté, que les familles nombreuses qui les composent en majeure partie soient astreintes à des conditions de logement indignes (...) doit nous être d'autant plus inquiétant que la jeunesse issue de ces milieux est justement dangereusement menacée, en versant dans la masse marginale et associative, où se recrutent les jeunes délinquants, les narcomanes et les « panthères noires »... »

Aide au Mozambique

La commission du Service mondial de la fédération luthérienne a approuvé à l'unanimité un programme de 92 900 dollars destiné à venir en aide aux personnes vivant dans les régions libérées du joug colonial — principalement au Mozambique. Dans une première étape, la collaboration — pour l'acheminement des marchandises et des fonds — s'effectuera avec le Frelimo (Front de Libération du Mozambique) et l'Institut du Mozambique qui lui est associé. Des pourparlers sont également en cours avec d'autres organisations, en Zambie, quant à l'aide qui pourrait être apportée aux régions libérées dans certains pays voisins.

L'Évangile et les autorités portugaises

Le conseil supérieur des Pères blancs a décidé, après les avoir consultés, de retirer les missionnaires du Mozambique.

Dans une lettre adressée aux 3 000 Pères blancs d'Afrique, il s'en explique, soulignant « l'ambiguïté fondamentale d'une situation où notre présence finit par être un contre-témoignage, la sincérité d'une mission qui se refuse, en Afrique, à avoir deux visages contradictoires ». Mettant en cause le silence des évêques du Mozambique, il proclame : « Il nous paraît difficilement compatible d'être Maliens avec les Maliens, Congolais avec les Congolais, Tanzaniens avec les Tanzaniens et Portugais avec les Mozambiquais ! »

Pour les Pères blancs, les autorités portugaises se servent de l'Eglise « pour des buts qui n'ont rien à voir avec l'Évangile du Christ ».

Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, Mgr J. Blomjous a expliqué la situation des Pères blancs et souligné que le Vatican avait été informé.

« Complot » à Marrakech

200 démocrates marocains, des lycéens, des étudiants, des ouvriers, des paysans, des commerçants et des avocats, attendent depuis plusieurs mois de comparaître devant le tribunal de Marrakech sous l'inculpation d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Les conditions de détention dans lesquelles se trouvent ces prisonniers ressemblent à celles des hommes qui croupissent aujourd'hui dans les cachots du Portugal, d'Afrique du Sud, de Grèce, d'Espagne et du Brésil. Déjà un homme est mort sous la torture, les autres attendent leur procès, les séances d'interrogatoire alternant avec de longues périodes d'isolement, les pieds et les poings enchaînés. Tout dans cette affaire enfreint toutes les lois déclarées, depuis le début. Les arrestations n'ont jamais été opérées selon la procédure pénale marocaine : les hommes qu'on accuse de comploter ont simplement été kidnappés. 60 hommes au moins risquent la peine de mort.

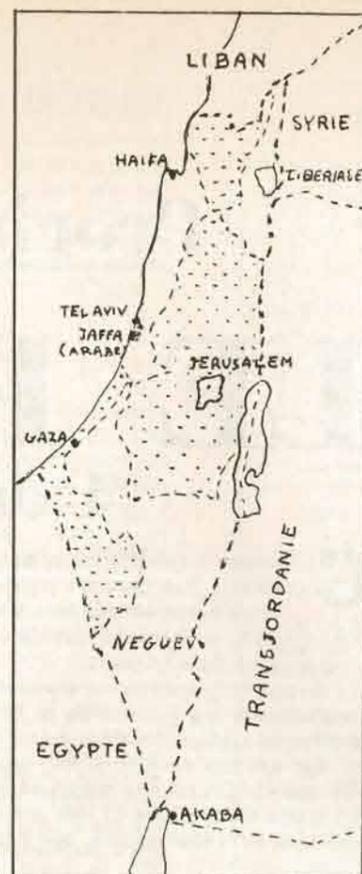
Un Comité international de défense des inculpés, a été constitué récemment à Paris (M^e Maurice Buttin, 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris-6^e).



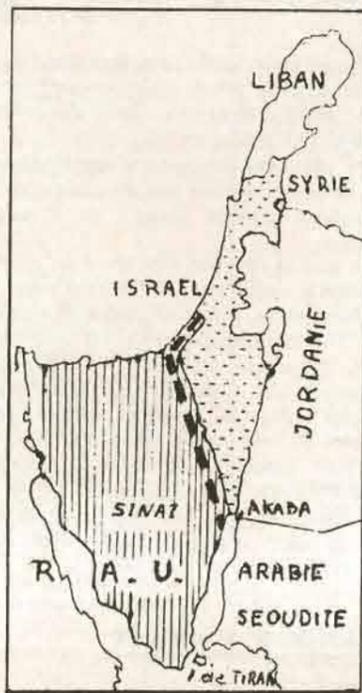
1922-1948. La Palestine sous mandat britannique.



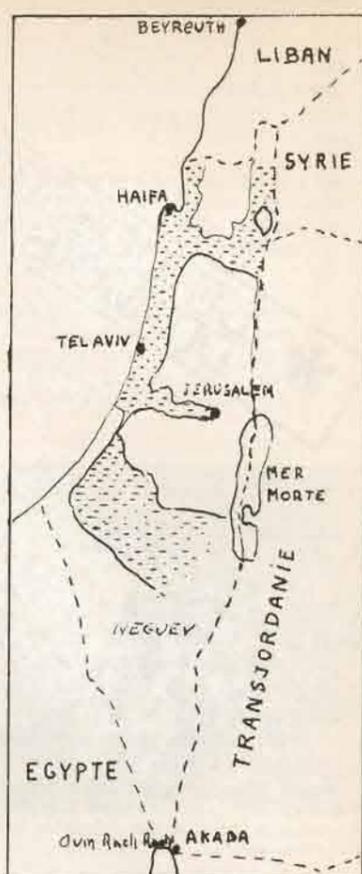
1949. Après les conventions d'armistice (en pointillé, les territoires occupés par Israël qui, selon le plan de 1947, devaient revenir à l'Etat arabe).



1947. Le Plan de partage de l'O.N.U. (en pointillé, l'Etat arabe). Jérusalem et les Lieux Saints devaient avoir un statut international particulier.



1956. Offensive tripartite contre la R.A.U. (la zone dans laquelle les Forces de l'O.N.U. s'installeraient en mars 1957 est indiquée par des tirets).



1948. Après la trêve du 11 juin (en pointillé, les territoires occupés par les troupes israéliennes).



1967. Après la guerre de juin.



On a constaté, l'an dernier, une multiplication des opérations de commandos égyptiens sur la rive orientale du canal de Suez, en riposte aux incursions israéliennes sur la rive ouest. Les raids en profondeur de l'aviation israélienne, qui causaient de lourdes pertes humaines à la R.A.U., se sont heurtées assez vite à une défense antiaérienne efficace, évoquant celle que les Américains rencontrent au Nord-Vietnam.

Cette évolution a probablement joué un rôle non-négligeable dans l'instauration du cessez-le-feu, considéré comme avantageux par les deux adversaires.

2. Intérêts économiques et options politiques

Les puissances occidentales, exprimant les intérêts des grandes sociétés pétrolières, sont dans l'obligation constante d'adapter leur politique afin de sauvegarder ces intérêts; elles cherchent aussi à étendre toujours plus les marchés pour leurs produits d'exportation (notamment les armes).

A la fois alliées et concurrentes, ces puissances doivent donc composer avec les gouvernements arabes qui affirment leur indépendance et leur volonté de contrôler directement leurs richesses nationales. Elles doivent tenir compte, même dans les pays où leur domination demeure, des pressions que les peuples exercent (comme tous ceux du Tiers-Monde) dans le sens de l'émancipation nationale et du progrès social.

Depuis la guerre des Six-jours, deux pays : la Libye et le Soudan, ont rejoint la R.A.U., la Syrie et l'Algérie, dans le peloton des régimes arabes qui entendent mener une lutte active contre l'impérialisme et s'orientent, plus ou moins résolument, vers des mesures de socialisation. La création de la Fédération des républiques arabes, groupant la R.A.U., la Libye et la Syrie traduit l'aspiration des peuples arabes à l'unité, considérée comme le gage de leur libération.

C'est dans ce contexte que peut se comprendre l'attitude du gouvernement français qui, pour assurer l'armement du Liban après l'attaque israélienne contre l'aéroport de Beyrouth, a proclamé l'embargo au détriment d'Israël; ou qui a négocié des accords fructueux avec la Libye, au moment où ce pays nationalisait son pétrole.

De même, la République fédérale allemande qui, établissant des relations diplomatiques avec Israël en 1965, avait accepté alors le risque d'une rupture avec la R.A.U. et d'autres pays arabes, souhaite maintenant renouer avec ceux-ci, quitte à distendre ses liens avec Israël.

Les Etats-Unis se voient contraints à un subtil jeu de bascule, un peu comme la Grande-Bretagne au temps de son mandat sur la Palestine. Il devient difficile pour les dirigeants dociles des royaumes pétroliers, de détourner contre Israël la combativité des forces populaires mettant en cause la domination américaine, alors même que les Etats-Unis manifestent de plus en plus ouvertement leur soutien à Israël et à sa politique. La dernière tournée de M. William Rogers au Proche-Orient, les réserves qu'expriment parfois les dirigeants américains à l'égard des positions israéliennes traduisent sans aucun doute la nécessité pour eux de ne pas trop compromettre leurs assises dans les pays fournisseurs d'« or noir ».

3. Les positions internationales

En 1967, Israël bénéficiait de la sympathie active des gouvernements et de l'opinion dans les pays occidentaux. Au contraire, les pays arabes, en raison des mesures unilatérales prises par l'Egypte (fermeture du golfe d'Akaba, retrait des Casques bleus), comme des outrances de langage de certains leaders tels Choukeiri, se trouvaient relativement isolés sur le plan diplomatique et devaient faire face à un mouvement assez large d'hostilité entretenu par des campagnes racistes.

Outre les impératifs économique-politiques évoqués ci-dessus, qui ont amené les puissances occidentales à entretenir ou renouer des relations avec les pays arabes et à admettre, de ce fait, certaines de leurs positions, divers autres facteurs, tant du côté israélien que du côté arabe ont influencé les jugements à l'extérieur.

L'occupation de vastes territoires arabes par Israël, malgré tous les efforts pour éviter des mesures trop brutales (en particulier l'absence d'exécutions capitales) entraîne inévitablement la résistance des populations, et donc la répression, avec tout ce que cela comporte d'incidents sanglants, de sanctions collectives, d'atteintes aux Droits de l'homme. D'autre part, le sort dramatique des réfugiés arabes s'est trouvé brusquement porté au premier plan de l'actualité, tandis que s'affirmait la conscience nationale de la communauté arabe de Palestine, frustrée et opprimée.

Dans le même temps, plusieurs pays arabes adoptaient des conceptions plus réalistes, en acceptant la résolution du Conseil de sécurité (22 novembre 1967) qui donne satisfaction sur tous les points aux revendications qui constituaient les buts de guerre d'Israël (reconnaissance de frontières sûres, non-belligérance, non-agression, libre circulation sur les voies d'eau internationales). Ils réclament pour leur part l'évacuation des territoires oc-

cupés, suggérant même que l'attitude des Palestiniens pourrait s'en trouver changée, alors que les dirigeants israéliens refusent le retrait total de leurs forces, sans préciser clairement le tracé des nouvelles frontières qu'ils préconisent. Cette exigence d'annexions, au nom de la sécurité, qui ne figurait pas dans les objectifs définis lors de la guerre, a quelque peu modifié, après coup, le caractère de celle-ci, d'autant plus que les dirigeants israéliens, anticipant sur la négociation, créent unilatéralement des points d'appui économique-militaires et des zones de peuplement dans les territoires occupés.

C'est pour toutes ces raisons qu'un revirement s'est amorcé dans certaines couches de l'opinion publique mondiale. Le sentiment d'une menace visant l'existence même de l'Etat d'Israël, qui valait à celui-ci tant de soutiens passionnés, s'est notamment estompé. Par contre, les Palestiniens, et plus généralement les peuples arabes, suscitent aujourd'hui, en tant que victimes aspirant à la justice, un intérêt croissant.

Les problèmes diplomatiques d'Israël sont apparus d'une façon frappante il y a quelques semaines, lorsque les six pays du Marché commun (France, R.F.A., Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), et les quatre qui souhaitent s'y joindre (Grande-Bretagne, Irlande, Norvège, Danemark) ont discuté d'une résolution sur le Proche-Orient : en dépit des multiples et pressantes démarches du gouvernement israélien, qui voulait en édulcorer les termes, un texte se prononçant pour l'évacuation totale des territoires occupés a été, en fin de compte, adopté.

Cette évolution ne signifie certes pas que ceux qui éprouvaient de l'amitié pour Israël lui soient devenus hostiles, ni que son existence ou sa sécurité soient mises en cause. Il s'agit d'une prise en considération plus totale des problèmes du Proche-Orient, tenant compte simultanément, dans l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité, des points de vue, des droits et des aspirations des deux camps. La recherche d'une solution politique d'ensemble tend ainsi à se substituer aux actions militaires, dont les dangers, tant sur place qu'à l'échelle mondiale, sont désormais perçus avec plus d'acuité.

4. Evolutions intérieures

Depuis quatre ans, des transformations se sont produites à l'intérieur des pays du Proche-Orient. Qu'elles soient d'ordre économique ou politique, il est encore difficile d'en déterminer toutes les conséquences.

(1) L'Information d'Israël, 26 février 1971.

→ Les régimes féodaux ont été renversés en Libye et au Soudan. La R.A.U. a connu la démission et le rapide retour du président Nasser, puis, après sa mort, le pouvoir du président Al Sadat, qui a éliminé une partie de ses anciens compagnons. En Syrie, dans la dernière période, se sont produits des changements qui amènent au rapprochement avec la R.A.U. et la Libye.

Des forces sociales complexes s'affrontent dans ces divers pays qui, par certains aspects, ne sont pas encore pleinement dégagés de la féodalité, alors même que se développe une active bourgeoisie capitaliste et que s'édifie, dans des secteurs d'importance variable, une économie de type socialiste.

On peut considérer que l'idée d'une solution politique du conflit a gagné du terrain dans l'opinion arabe, grâce surtout à l'attitude des dirigeants égyptiens; ce changement de climat peut encore s'amplifier dans la mesure où les circonstances le favorisent.

En Israël, les ministres d'extrême-droite, partisans les plus acharnés de la politique annexionniste, ont quitté le gouvernement, au sein duquel des divisions subsistent pourtant. Les adversaires de toute annexion représentent sur l'échiquier politique israélien une minorité dynamique mais isolée, à laquelle se joignent des intellectuels, il est vrai de plus en plus nombreux. Si, dans sa majorité, l'opinion israélienne appuie les orientations du gouvernement, on relève néanmoins des prises de position, surtout parmi les jeunes, traduisant la lassitude créée par l'état de guerre permanent et le désir d'une loyale coopération israélo-arabe.

Dans les deux camps, la situation économique intérieure s'avère déterminante pour inciter à la paix. En R.A.U., où la construction du barrage d'Assouan a ouvert des perspectives de développement, et chez les autres voisins d'Israël, les peuples manifestent toujours plus leur volonté de secouer le joug d'une misère séculaire. En Israël, en dépit, ou à cause de l'expansion (36% de croissance en quatre ans), l'économie de guerre accentue les différences sociales; les actions des « Panthères noires » mettent en relief l'existence de couches déshéritées, impatientes de voir s'améliorer leur sort, et posent aux hommes politiques le problème de la pauvreté. Les dépenses militaires pèsent d'un poids énorme sur l'économie israélienne, atteignant le quart du revenu national brut (soit, en proportion, deux fois et demi plus qu'aux Etats-Unis), et leur augmentation continue provoque une montée dangereuse des impôts et de la dette extérieure.

Il n'y a, dans l'un et l'autre camp, d'autre moyen que la paix pour assai-



Rafle à Gaza.

nir les économies, donner satisfaction aux peuples, accroître les investissements productifs, permettre des échanges avantageux entre pays voisins. Mais, pour le moment, la prise de conscience de ces nécessités ne peut encore prévaloir sur la peur, la méfiance, les rancœurs et les passions héritées d'une longue et douloureuse histoire.

5. La négociation

La valeur de la résolution du 22 novembre 1967 réside dans le fait qu'elle offre un « catalogue » des problèmes en suspens et des solutions répondant aux différentes demandes formulées par les camps adverses.

Par exemple, la notion de « frontières sûres et reconnues » implique à la fois un accord entre les belligérants sur le tracé de ces frontières (« reconnues ») et la renonciation, lorsqu'elles seront ainsi établies, à toute tentative de les modifier (« sûres »). Elles ne sauraient donc, pour être viables, être imposées unilatéralement.

La mise en œuvre de cette résolution établirait et stabiliserait la paix, en donnant satisfaction aux Etats du Proche-Orient. Elle présente toutefois une lacune : n'abordant le problème des Arabes de Palestine que sous l'angle des réfugiés, elle ignore le fait national palestinien, dont l'importance s'est manifestée clairement ces dernières années, à travers les souffrances et les luttes de ce peuple, y compris lors des événements sanglants qui ont mis aux prises les troupes du roi Hussein et les organisations palestiniennes en Jordanie. Une résolution de l'assemblée générale de l'O.N.U., reprenant et complétant celle du Conseil de sécurité, a souligné cet aspect de la réalité, en novembre 1970.

Louis MOUSCRON.

En raison même de son caractère global et complexe, la résolution du 22 novembre 1967 suppose, pour être appliquée, une négociation longue et difficile. Entre ceux-là mêmes qui ont affirmé l'accepter, les interprétations divergent, essentiellement sur le moment et l'étendue de l'évacuation des territoires occupés. Israël préférerait d'ailleurs, sur tous les problèmes, une négociation bilatérale avec ses voisins; ceux-ci estiment que ce serait reconnaître d'emblée l'existence d'Israël, alors que cette reconnaissance ne pourrait, au mieux, qu'être l'aboutissement de la négociation.

Ajoutant aux efforts de M. Jarring qui, au cours de ces quatre années, a interrompu et repris plusieurs fois sa mission, les représentants des Quatre Grands, réunis périodiquement à New York, sous l'égide du Conseil de sécurité, cherchent à s'accorder sur les moyens à mettre en œuvre. Le Plan Rogers a constitué une nouvelle « relance » de la négociation sur la résolution de 1967, en dehors de laquelle aucune issue n'apparaît possible.

Peut-on imaginer son application progressive, selon un calendrier préétabli ou empirique? L'U.R.S.S. a proposé des étapes précises. La réouverture du canal de Suez pourrait être un début. Actuellement, les dirigeants israéliens et égyptiens ne l'abordent certes pas dans des dispositions identiques, et les conditions qu'ils posent semblent difficiles à concilier. Il reste que la cristallisation du débat sur ce problème concret contient peut-être les germes d'un premier accord partiel. Sa réalisation, assortie de concessions et d'engagements réciproques, favoriserait certainement la détente et ouvrirait la voie à de nouveaux progrès. C'est du moins ce qu'on peut souhaiter...

Chronologie des événements

29 novembre 1947 : L'assemblée générale des Nations unies adopte un plan de partage de la Palestine en deux Etats indépendants, l'un juif, l'autre arabe, et une zone internationale à Jérusalem, par 33 voix contre 13 et 10 abstentions.

15 mai 1948 : Fin du mandat britannique, M. Ben Gourion proclame l'Etat d'Israël. Offensive générale des pays arabes.

24 février 1949 : Signature à Rodhès d'une convention d'armistice entre Israël et l'Egypte, suivie d'accords similaires avec les autres pays voisins d'Israël.

11 mai 1949 : Israël est admis à l'O.N.U.

Novembre 1956 : Israël, la Grande-Bretagne et la France interviennent contre l'Egypte, qui vient de nationaliser le canal de Suez. L'Egypte accepte la présence de « casques bleus », sur son territoire, le long de sa frontière avec Israël.

1967

5-10 juin : Guerre des six jours. Au terme d'une campagne éclair contre la R.A.U., la Jordanie et la Syrie, les forces israéliennes occupent le Sinaï, la Cisjordanie et les hauteurs de Golan. Le cessez-le-feu sans condition demandé par un vote unanime du conseil de sécurité est accepté le 7 juin par la Jordanie, le 8 par la R.A.U. et le 9 par la Syrie.

28 août : Conférence de Khartoum. Huit chefs d'Etat et les représentants de cinq autres pays arabes — à l'exception de la Syrie — s'engagent à ne pas reconnaître Israël, à ne pas négocier et à ne pas conclure de paix avec lui.

22 novembre : Le Conseil de sécurité des Nations unies adopte à l'unanimité la résolution britannique (n° 242) comme programme de règlement du conflit. Le lendemain, M. Thant désigne M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, comme son envoyé spécial au Proche-Orient, chargé de mettre en œuvre le programme.

1968

26 février : M. Abba Eban propose l'ouverture de négociations directes avec

les pays arabes sous l'égide de M. Jarring. Le 8 mars, la R.A.U. rejette cette proposition.

21 mars : Attaque israélienne contre la localité de Karameh, en Jordanie. Les Palestiniens, qui opposent une vive résistance, estiment avoir remporté leur première grande victoire. Le 24, le roi Hussein déclare qu'il ne peut, ni ne veut désormais s'opposer à l'action des commandos israéliens.

11 mai : La R.A.U. annonce qu'elle ne pose plus comme condition à la recherche d'une solution, l'évacuation préalable des territoires occupés.

1969

6 janvier : La France impose l'embargo sur toutes les fournitures d'armes à destination d'Israël.

20 janvier : Le président Nasser reconnaît aux organisations palestiniennes le droit de rejeter la résolution du 22 novembre et réitère qu'il est disposé pour sa part à l'appliquer.

3 avril : Première réunion à New York des représentants des quatre grands, en vue de rechercher une solution à la crise du Proche-Orient.

9 avril : M. Thant annonce que M. Gunnar Jarring reprend ses fonctions d'ambassadeur, le médiateur suédois n'ayant pu concilier les divergences des parties en présence sur l'application de la résolution du 22 novembre 1967.

23 juillet : Le président Nasser déclare que seule « une guerre d'usure » pourra libérer les territoires occupés, les moyens diplomatiques n'ayant donné aucun résultat.

6 septembre : Le gouvernement d'Israël confirme officiellement le début de la livraison des Phantom américains commandés à l'automne 1968.

1^{er} décembre : La concertation à quatre reprend aux Etats-Unis après quatre mois d'interruption.

9 décembre : M. Rogers révèle le contenu de nouvelles propositions américaines en vue d'un règlement du conflit israélo-jordanien et israélo-égyptien. Le 22, ces propositions sont rejetés par

les dirigeants israéliens. Le Caire les estime insuffisantes et partiales à l'égard d'Israël.

1970

12 février : Le bombardement de l'usine égyptienne d'Abou-Zaabal fait soixante-dix morts.

20 mars : Selon le « New York Times », l'U.R.S.S. commence la livraison de fusées sol-air Sam-3 à l'Egypte.

21 mars : Les Etats-Unis décident de ne pas livrer « pour le moment » de nouveaux Phantom et Skyhawk à Israël.

25 juin : Le chef de la diplomatie américaine, M. Williams Rogers annonce une nouvelle initiative politique pour établir une paix « juste et durable » au Proche-Orient. Le « plan Rogers » avait été soumis aux gouvernements concernés le 19 juin.

23 juillet : Le président Nasser annonce l'acceptation par la R.A.U. du plan Rogers, ce que fera quelques jours après le roi Hussein de Jordanie. Le 31, le gouvernement israélien décide également d'accepter l'initiative américaine.

7 août : Le cessez-le-feu sur le canal entre en vigueur pour trois mois.

9 août : A Amman, le Comité central de la résistance palestinienne déclare, dans un communiqué, qu'il « refuse la résolution du 22 novembre 1967 et rejette les propositions américaines pour une solution pacifique du conflit du Proche-Orient. » Dans la capitale jordanienne, des fedayin du F.P.L.P. et de l'O.P.A. s'affrontent à plusieurs reprises.

6 septembre : A la suite de l'installation de fusées anti-aériennes soviétiques dans la zone du canal de Suez, Israël suspend sa participation aux pourparlers de paix, tant que la situation ne sera pas « rectifiée ».

4 novembre : L'assemblée générale de l'O.N.U. préconise, dans un texte adopté par 57 voix contre 16 et 39 abstentions, la prolongation du cessez-le-feu au Proche-Orient pour une nouvelle période de 90 jours, la reprise immédiate de la négociation Jarring et l'application accélérée de la résolution du 22 novembre 1967. Le texte adopté spécifie que tous les territoires occupés doivent être

Les Palestiniens

→ évacués par Israël et parle du « droit des Palestiniens » et non plus des « réfugiés palestiniens ».

29 décembre : Israël accepte la reprise de la mission Jarring.

1971

4 février : Le président Anouar-El-Sadate accepte de proroger le cessez-le-feu jusqu'au 7 mars et propose le retrait partiel des troupes israéliennes stationnées le long du canal de Suez pour permettre la réouverture de celui-ci.

9 février : Mme Golda Meïr propose que le canal soit rouvert, mais se refuse à envisager un retrait des forces israéliennes autrement que dans le cadre d'accords mettant fin à la guerre.

15 février : Le gouvernement égyptien fait part de son intention de signer un traité de paix avec Israël au cas où ce dernier se retirerait de tous les territoires arabes occupés.

21 février : Le gouvernement israélien prend acte des intentions du Caire, mais réaffirme qu'il ne saurait être question de retrait sur les lignes d'armistice du 5 juin 1967.

25 mars : La mission Jarring est provisoirement mise en veilleuse. Le médiateur de l'O.N.U. reprend son poste d'ambassadeur de Suède à Moscou.

17 avril : Les chefs d'Etat de la R.A.U., de la Libye et de la Syrie signent à Benghazi un accord créant entre les trois pays une Union des républiques arabes.

1^{er} mai : M. Sadate se sépare de M. Ali Sabri, vice-président de la République, à la veille de l'arrivée au Caire de M. Rogers.

8 mai : M. Rogers, au terme de son voyage au Proche-Orient, constate la persistance de considérables désaccords entre Israël et la R.A.U.

En septembre 1948, le comte Bernadotte, médiateur des Nations-Unies pour la Palestine écrivait dans un rapport qu'il conviendrait d'affirmer le droit des réfugiés palestiniens à réintégrer leurs foyers. Sans illusion, il concluait : « **Que les réfugiés soient réinstallés dans l'Etat d'Israël ou dans l'un quelconque des Etats arabes, un problème important restera à résoudre : il faudra que l'on trouve à ces réfugiés un milieu où ils pourront se procurer un emploi et des moyens d'existence. De toute façon, il faudra que leur droit absolu de choisir librement soit reconnu.** »

Le 11 décembre 1948, suivant les vœux du comte Bernadotte, l'O.N.U. réaffirmait le droit des réfugiés « de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins ». Pour ceux qui souhaitaient ne pas rentrer, elle estimait qu'ils avaient droit à des indemnités. La résolution sur l'admission d'Israël à l'O.N.U. faisait référence à ce droit.

Le 17 novembre 1966, l'O.N.U. attirait une nouvelle fois l'attention sur

la situation des réfugiés, rappelant les vingt résolutions qu'elle avait déjà prises et qui étaient restées sans suite.

Au cœur des problèmes du Proche-Orient, on trouve toujours la situation des Palestiniens.

En juin 1950, 960 000 Palestiniens étaient recensés par l'U.N.R.W.A., organisme spécialisé de l'O.N.U. En juin 1967, il y en avait 1 344 576.

Ainsi, en laissant les Palestiniens en situation de réfugiés, on n'a fait que perpétuer un problème dont les dimensions ont singulièrement augmenté.

Au 30 juin 1968, leur nombre, enregistré à l'U.N.R.W.A. était de 1 364 801, auxquels il fallait ajouter les 246 000 personnes enregistrées auprès du gouvernement jordanien. Cet ensemble se répartissait ainsi : Liban : 166 264, Syrie : 149 237, Jordanie : 740 000 (dont 332 000 avant le 5 juin 1967), Cisjordanie : 245 000, Gaza : 265 000. Egypte : 45 000.

Une identité nationale

Il est apparu à tous les observateurs, au cours de ces dernières années, que les Palestiniens conservaient une identité nationale et ne s'intégraient pas aux pays dont ils étaient les malheureux hôtes.

Les Palestiniens se sont donnés ces dernières années des organisations de résistance que se rejoignent toutes sur un point : le rejet de toute solution pacifique du problème national qu'ils constituent : Al-Fatah, le F.P.L.P., le F.D.P.L.P., la Saïka et d'autres groupes de moindre importance ont considéré la résolution de l'O.N.U. du 22 novembre 1967 comme une tentative de marché de dupes.

Seule, pour ces organisations la constitution d'un Etat unitaire permettrait de sortir de l'impasse (le F.P.L.P. pour sa part continue d'affirmer que la libération de la Palestine passe par la révolution dans tous les pays arabes).

Cependant, au-delà des déclarations de solidarité des dirigeants des Etats arabes, elles se trouvent le plus souvent isolées sur le plan politique.

A l'hostilité du régime de Jordanie s'ajoute le souci pour certains leaders de sauvegarder les intérêts de leur pays ou de se servir du problème palestinien comme dérivatif intérieur (ainsi le roi

Fayçal d'Arabie a pu affirmer à une revue américaine que... les sionistes étaient des agents communistes).

On voit mal, sur le simple plan de la logique, comment les organisations palestiniennes pourraient trouver appui auprès de forces dont les intérêts sont différents des leurs, sinon même contradictoires.

Eric Rouleau l'expliquait ici-même (1) : « **Acceptant le principe d'une solution pacifique, le mouvement palestinien aurait pu poser ses conditions.** »

Il reste que toute solution au Proche-Orient qui ne permettrait pas aux Palestiniens de concrétiser leur identité nationale serait une solution provisoire et fragile.

Le gouvernement israélien, pour sa part, n'envisage pas la possibilité d'un rapatriement, les organisations palestiniennes n'envisagent pas de solution basée sur des réalités objectives.

Seule donc une dynamique de paix, dans la mesure où les parties du conflit israélo-arabe la souhaitent, pourrait faire évoluer la situation.

(1) « Droit et Liberté » n° 299.

Les frontières

Le 24 juillet 1922, la Société des Nations confiait à la Grande-Bretagne le mandat sur la Palestine.

Le texte international faisait référence à la déclaration Balfour (2 novembre 1917) qui indiquait que « **le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif.** » Déjà, le gouvernement britannique disposait de territoires qui ne lui appartenaient pas.

« **D'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique, l'organisation sioniste (officiellement reconnue) prendra toutes mesures nécessaires pour assurer la coopération de tous les Juifs disposés à collaborer à la constitution du Foyer national juif.** »

Entre 1920 et 1946, 376 000 Juifs immigrèrent en Palestine, venant surtout d'Europe. En 1946, la population juive représentait le tiers de l'ensemble (608 225 sur 1 846 000).

Les organisations arabes de Palestine s'opposent quelque soit leur tendance politique, à l'immigration, et l'insécurité s'installe très tôt dans le pays. Tout en favorisant l'immigration, la Grande-Bretagne entretenait les heurts entre juifs et arabes : à de nombreuses reprises, les forces britanniques jouèrent un rôle provocateur.

Dès 1942, les organisations sionistes se révoltent contre la puissance mandataire. On en arrive ainsi à la démission de celle-ci qui, dès le 2 avril 1947, sou-



Un tas de pierres marquait la frontière syro-israélienne.

met la question de la Palestine aux Nations-Unies.

Le 29 novembre de la même année, l'O.N.U., par 33 voix contre 13 et 10 abstentions votait un plan de partage de la Palestine. Signataires du Pacte de la Ligue arabe en 1945, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, la Transjordanie, l'Irak, le Yémen, la Syrie et le Liban, directement dominés par la Grande-Bretagne, devaient adopter une position hostile, tandis que la puissance qui avait tant fait pour diviser les populations anciennes et nouvelles de la Palestine s'abstenait.

Le plan de partage, rejeté par les organisations palestiniennes, juives et arabes, prévoyait parallèlement une union économique entre les deux nouveaux Etats et un statut particulier pour Jérusalem. Il ne s'agissait donc

pas d'un dépeçage définitif de la Palestine.

Le 14 mai 1948, l'Etat d'Israël est proclamé. Le lendemain, les Etats membres de la Ligue arabe entrent en guerre contre lui.

Le 24 février 1949, une convention d'armistice est conclue entre l'Egypte et Israël. « **L'existence d'un armistice entre les forces armées des deux parties est reconnue comme une indispensable étape vers la fin du conflit armé et du rétablissement de la paix en Palestine.** »

La situation politique n'évolua guère cependant et les conventions d'armistice furent souvent violées.

En 1956, l'Egypte, qui a nationalisé le canal de Suez et soutient les revendications nationales algériennes, subit l'attaque des armées française, anglaise et israélienne.

L'O.N.U. ordonne une nouvelle fois un cessez-le-feu.

De 1956 à 1967, la situation n'évolua toujours pas.

Les limites de l'Etat d'Israël, le 5 juin 1967 étaient donc en fait, les lignes d'armistice, lignes fixées en 1949. L'Egypte, considérant qu'elle a été victime d'une agression, estime que l'application de la résolution du Conseil de sécurité de l'O.N.U. suppose un retour à la situation précédente la guerre des Six jours.

Le différend, formel, porte sur l'interprétation donnée au texte de l'O.N.U. Là où les uns entendent « **retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés lors du récent conflit** », les autres comprennent « **retrait de territoires** ».

Les Etats égyptien, syrien et jordanien se trouvent amputés d'une partie de leur territoire. La Jordanie pose un problème particulier, si l'on considère que la Cisjordanie faisait partie de la Palestine.



L'autorité de l'O.N.U. reste fragile.

Suez

un peu d'histoire

Le canal de Suez, est dans l'ensemble des problèmes du Proche-Orient, l'un des points particuliers que l'actualité, les discussions en cours, les prises de position ont projeté sur l'avant-scène politique. La mission Jarring, le voyage de William Rogers en ont souligné l'importance dans la controverse actuelle.

L'idée de relier l'Océan indien à la Méditerranée est très ancienne. L'Égypte de l'Antiquité envisageait déjà la percée de l'isthme de Suez. Les moyens techniques de l'époque ne permirent pas sa mise en œuvre. Il fallut attendre le 25 avril 1859 pour que les travaux soient entrepris après que Ferdinand de Lesseps, ingénieur et diplomate, ait fait accepter son plan par le Khédive Mohammed Saïd. Ces travaux durèrent 10 ans et le canal fut inauguré le 17 novembre 1869.

Jusqu'en 1956, la circulation sur le canal, l'organisation, l'administration dépendaient de la Compagnie du canal de Suez. Celle-ci, société par actions, était dirigée par des groupes financiers étrangers à l'Égypte — anglais et français notamment — qui en tiraient des bénéfices colossaux, sans que l'Égypte en recueille autre chose que les rares miettes de quelques « royalties ». Après de difficiles négociations et devant l'intransigeance de la compagnie, le colonel Nasser nationalisa le canal en 1956. Ce fut la raison de l'expédition militaire déclenchée aussitôt par l'Angleterre, la France et Israël contre l'Égypte. Le tableau que nous publions dans cette page illustre parfaitement l'importance de cette voie d'eau et explique sans doute, dans une certaine mesure, l'intérêt que soulèvent les discussions actuelles quant à sa réouverture possible. Car, chacun s'en souvient depuis la guerre des Six Jours le canal a été rendu inutilisable jusqu'à aujourd'hui.

Nous pensons que nos lecteurs seront intéressés par la lecture des prises de positions des parties en présence.

Celle de l'Égypte a été exprimée par le Président El Sadate le 2 avril 1971. Elle précise que la réouverture du canal se fera : « **Sous la réserve qu'il sera bien compris par toutes les parties que le retrait partiel n'est pas une solution séparée ou une solution partielle, mais une phase de procédure organiquement**

EAU DE SUEZ

Dentifrice antiseptique

Préserve et conserve les DENTS

POUDRE & PÂTE de SUEZ

Le seul dentifrice

guérissant les

MAUX DE DENTS

DÉPÔT:

Pharmacie BÉRAL, 14 Rue de la Paix - PARIS -

Les eaux de Suez avaient alors toutes les vertus...

Vaccin
de la
bouche



En vente partout



Les habitants de Suez ont subi plus que d'autres la guerre de 1967.

	Nombre de navires	Millions de tonnes de jauge nette
1956	13 291	107 006
1957	10 958	89 911
1958	17 842	154 479
1959	17 731	163 386
1960	18 734	185 322
1961	18 148	187 059
1962	18 518	197 837
1963	19 146	210 498
1964	19 943	227 991
1965	20 289	246 817

liée à un règlement global sur la base de la résolution du Conseil de sécurité...

Premièrement, aussitôt que le retrait partiel sera commencé, c'est-à-dire dans la première étape du retrait total, la R.A.U. est prête à entamer le déblaiement du canal. En deuxième lieu, avec l'exécution pratique de cette opération, la R.A.U. acceptera l'extension du cessez-le-feu pour une période limitée pendant laquelle l'ambassadeur Jarring pourra établir un calendrier pour l'exécution de la résolution du Conseil de sécurité. En troisième lieu, les forces armées de la R.A.U. traverseront le canal de Suez pour assumer leurs responsabilités sur la rive orientale du canal, mais la R.A.U. sera prête à accepter des mesures pratiques pour séparer les forces combattantes pendant la période limitée de cessez-le-feu.

Quant à la position d'Israël, elle a été commentée le 21 avril 1971, à Washington, devant les journalistes, par M. Ygal Allon, vice-président du Conseil israélien. Elle comporte quatre points.

1) L'Égypte doit proclamer sans équivoque la fin de l'Etat de belligérance avec Israël ;

2) La rive orientale du canal évacuée par les troupes israéliennes ne devra être occupée ni par les troupes égyptiennes, ni par les troupes soviétiques, ni par celles de la nouvelle Fédération des Républiques arabes ;

3) Le retrait des forces israéliennes de la rive orientale ne préjuge pas les options pour le règlement final, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas un engagement pour l'évacuation de tous les territoires occupés ;

4) Enfin, le canal, une fois rendu à la circulation, ne doit pas être utilisé contre Israël à des fins militaires.

Jérusalem et les Lieux saints

Du seul point de vue des ethnies principales qui l'habitent, Jérusalem compte quatre quartiers principaux : chrétien, arménien, musulman et juif. Ce découpage s'explique par la cohabitation des diverses religions qui considèrent Jérusalem comme une ville sainte ; il résulte des guerres qui, au cours de l'Histoire, firent successivement tomber la ville aux mains des Hébreux, des Romains, des Arabes, des chrétiens, des Turcs. Rappelons que de 1096 à 1291, huit croisades de l'Occident chrétien se proposèrent de délivrer les Lieux saints. En fin de compte, elles échouèrent et Jérusalem demeura sous domination turque jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale ; le mandat sur la Palestine fut alors attribué à la Grande-Bretagne.

En juin 1967, une résolution de l'O.N.U. demande à Israël « de ne pas prendre de mesures administratives ou autres, susceptibles de modifier unilatéralement le statut de la ville ».

Au mois de février 1971, la municipalité de Jérusalem en accord avec le gouvernement israélien, annonce qu'elle se propose de construire immédiatement des logements dans les quartiers annexés de la ville. Il s'agit de 650 logements à Nébi-Smuele, 400 à Armon-Hanassi et 500 à Shar-Al-Fath.

Le 15 mars 1971, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies adopte une résolution qui souligne que « toutes les mesures prises par Israël pour coloniser les territoires occupés, y compris la ville occupée de Jérusalem sont entièrement nulles et non avenues ».

En avril 1971, le Roi Hussein de Jordanie dans une adresse au Pape Paul VI et concernant Israël écrit : « Les agissements des autorités d'occupation constituent un défi à l'opinion mondiale qui a, à plusieurs reprises, dénoncé l'annexion et la judaïsation de la ville sainte. »

Le 26 décembre 1967, le Pape Paul VI avait déclaré : « La question envisagée dans ses termes généraux, présente maintenant deux aspects essentiels. Le premier concerne les Lieux saints proprement dits et considérés comme tels par les trois grandes religions monothéistes — juive, chrétienne et musulmane — c'est-à-dire la défense de la liberté des cultes, le respect, la conservation, l'accès aux Lieux saints protégés grâce à un statut propre, par des immunités spéciales, dont l'observance serait garantie par une institution de caractère international avec des égards particuliers pour le carac-

tère historique et religieux de Jérusalem. Le deuxième aspect de la question concerne la libre jouissance des droits religieux et civils légitimes pour les personnes, les sièges et les activités de toutes les communautés présentes sur le territoire de la Palestine. »

En mars 1971, le Pape Paul VI demande aux hommes d'Etat de reconnaître un statut particulier à Jérusalem, « où on ne peut nier la convergence

exceptionnelle d'une pluralité de droits historiques et religieux ».

Le 5 avril 1971, Mme Golda Meir, président du Conseil des ministres d'Israël déclare : « La capitale d'Israël restera unifiée et ne sera plus jamais divisée à nouveau. Mais des arrangements appropriés seront établis afin de sauvegarder le statut religieux et universel des Lieux saints chrétiens et musulmans. »

LA RESOLUTION 242 DU 22 NOVEMBRE 1967

Voici le texte de la résolution 242 adoptée à l'unanimité le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité de l'O.N.U. :

« Le Conseil de sécurité, exprimant l'inquiétude que continue à lui causer la grave situation au Moyen-Orient ;

« Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité ;

« Soulignant en outre que tous les Etats membres, en acceptant la charte des Nations unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'article 2 de la charte ;

« 1) Affirme que l'accomplissement des principes de la charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

« a) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

« b) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque

LE PLAN ROGERS

Pour que le Plan Rogers soit appliqué, Israël, Jordanie et R.A.U. devraient permettre à M. Jarring d'adresser le rapport suivant à M. Thant :

« La R.A.U. (la Jordanie) et Israël me communiquent leur accord sur ce qui suit :

« a) Ayant accepté et indiqué qu'ils sont disposés à appliquer la résolution 242 dans toutes ses parties, ils désigneront des représentants à des discussions qui se tiendront sous mes auspices, conformément à la procédure et aux lieux et dates que je pourrai recommander, en tenant compte, selon qu'il conviendra, de la préférence de chaque partie quant à la méthode de procédure, ainsi que de l'expérience antérieure entre les parties ;

Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces ou actes de force ;

« 2) Affirme en outre la nécessité :

« a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ;

« b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ;

« c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région par des mesures comprenant notamment la création de zones démilitarisées ;

« 3) Prie le secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient, afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les Etats intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et conforme aux dispositions et aux principes de la présente résolution ;

« 4) Prie le secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial. »

b) Le but des discussions susmentionnées est de parvenir à un accord sur l'instauration d'une paix juste et durable entre elles, fondée sur : 1) la reconnaissance mutuelle par la R.A.U. (la Jordanie) et Israël de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun d'eux ; 2) le retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit de 1967 dans les deux cas conformément à la résolution 242 ;

c) Pour faciliter ma tâche en vue de favoriser un accord tel qu'il est énoncé dans la résolution 242, les parties observeront strictement, avec effet du 1^{er} juillet et au moins jusqu'au 1^{er} octobre, les résolutions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu. »

Les États du « front »

LES États directement concernés par le conflit du Proche-Orient sont Israël, l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban.

Cependant, les dirigeants de tous les États arabes, du Machreq au Maghreb, de l'Orient à l'Occident, s'affirment tout aussi concernés par le conflit, certains parce qu'ils entendent affirmer une solidarité qui répond aux aspirations de leur peuple, d'autres pour détourner les populations des problèmes qui se posent à elles. La récente fondation de l'Union des Républiques Arabes (Égypte, Syrie, Lybie) donne une assise nouvelle à cette solidarité. Il reste que dans la guerre des Six Jours seules l'Égypte, la Syrie et la Jordanie ont perdu une partie de leur territoire tandis que le Liban connaît des incidents, ayant une frontière commune avec Israël. Que sont ces cinq États ?

EGYPTE (République Arabe Unie)

1 001 000 km² — 34 millions d'habitants — taux de croissance : 2,5% — Productions importantes : coton, canne-à-sucre, riz, maïs, pétrole, phosphates, acier, industries alimentaires, textiles. Terres cultivables : 35 000 km². En 1972, grâce au barrage d'Assouan, construit avec l'aide de l'U.R.S.S., la surface cultivée devrait avoir augmenté de 30%. En 1966, 21 250 navires étaient passés par le canal de Suez, rapportant à l'Égypte 95 millions de livres égyptiennes contre 50 millions en 1960.

Depuis la prise du pouvoir, en 1952, par l'organisation des Officiers libres dirigés par le colonel Nasser, le pays a connu des fluctuations politiques. Jusqu'à la dernière crise marquée par la dissolution de l'Union socialiste arabe et l'arrestation de nombreux responsables, le régime s'orientait vers une socialisation des moyens de production malgré l'opposition plus ou moins affirmée de la bourgeoisie locale.

Le président Al-Sadat a cependant réaffirmé les options précédentes du régime, y compris pour ce qui concerne

le conflit israélo-arabe, se référant à la Résolution du Conseil de sécurité de l'O.N.U. de 1967.

ISRAËL

Au regard de la loi internationale, cet État existe depuis 1948 (votant pour la partition de la Palestine, l'O.N.U. envisageait deux États, l'un juif, l'autre Arabe, liés économiquement).

En 1933, 300 000 Juifs vivaient en Palestine. En 1948, Israël comptait 717 000 habitants juifs. En 1960, la population juive était passée à 2 435 000 et la population non-juive à 406 000 (contre 120 000 en 1948) pour une superficie de 20 700 km². Elle est aujourd'hui de 3 millions. 42,8% des juifs d'Israël sont nés en Europe ou en Amérique (statistiques de 1969).

Pays de démocratie libérale à vocation agricole jusqu'ici, Israël se veut État juif (la loi du retour accorde la nationalité israélienne à tout immigrant juif, automatiquement ; une récente loi tend à accorder cette nationalité à tout juif qui exprimerait l'intention d'immigrer).

Coopératives et libre-entreprise coexistent mais les premières n'ont plus l'importance économique qu'elles avaient dans les années 50. Israël a reçu de l'Allemagne fédérale à titre de réparations une somme représentant 15% de ses ressources. Entre 1950 et 1967, dons privés et aide extérieure atteignent 5 097 millions de dollars.

Le gouvernement israélien se déclare partisan d'un règlement du conflit sur la base de la Résolution du Conseil de sécurité de l'O.N.U.

JORDANIE

État artificiellement créé en 1921 par les Anglais et pour les besoins stratégiques de la Grande-Bretagne. 98 000 km² — 2,1 millions d'habitants (dont 800 000 Palestiniens). Productions : phosphates, ovins, blé, agrumes.

En 1948, le royaume de Transjordanie devient royaume de Jordanie, la Cisjordanie, la partie la plus fertile de la Palestine, ayant été annexée par le régime d'Amman.

Le roi, qui, à différentes reprises a essayé de « liquider » les organisations palestiniennes, s'affirme partisan de l'application de la Résolution de l'O.N.U.

LIBAN

Officiellement, le Liban est État indépendant depuis 1943. Parmi les pays arabes, sa particularité est que l'Islam n'est pas la religion dominante : le nombre des chrétiens est en effet égal à celui des musulmans. 10 000 km² — 2,6 millions d'habitants. Productions : agrumes, fruits, céréales, textiles, raffinerie de pétrole. Le commerce de transit y est important, les banques puissantes.

Les autorités libanaises soutiennent la Résolution de l'O.N.U. s'efforçant de se tenir à l'abri du conflit.

SYRIE

Longtemps isolée des autres pays arabes, la Syrie a renoué ses liens traditionnels depuis l'arrivée au pouvoir du général Assad. Le parti Ba'ath reste dominant mais les autres forces progressistes sont maintenant associées au régime.

185 000 km² — 6,3 millions d'habitants — taux de croissance : 2,8% — Productions : coton, blé, légumes, ovins ; raffinerie de pétrole, pétrole, industrie textile.

Les autorités de ce pays rejettent la Résolution de 1967.

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien

24 siècles d'antisémitisme

Du mépris chrétien au racisme du XX^e siècle

ISRAËL, peuple élu mais persécuté par les nations de la terre ! C'est à ce mystère et au long martyrologe des juifs qu'est consacré *l'Antisémitisme chrétien* de F. Lovsky (1). Il ne saurait être question dans les limites de cet article de retracer en détail le cheminement à travers les siècles de cet antisémitisme, auquel l'auteur nous fait assister grâce à un choix de textes particulièrement éloquent. Bornons-nous donc à en indiquer les principales étapes.

Si, ainsi que le montre F. Lovsky, les juifs ont été persécutés depuis la plus haute Antiquité, et notamment par les Alexandrins de la haute Égypte, la Synagogue prit l'initiative de la rupture avec les chrétiens. Elle considérait en effet comme hérétiques la doctrine du Christ et l'abandon de la Thora. De leur côté, les chrétiens regardaient le ritualisme de l'Ancien Testament avec un dédain qui se reflète dans l'épître de Barnabé et dans des exégèses tendancieuses de l'Évangile. Cependant, et selon l'espérance paulinienne, l'Église triompherait de la Synagogue grâce à une victoire qui serait aussi un ralliement.

De saint Augustin à Bossuet

La confiance dans la conversion des juifs s'éteignant, on lança contre eux l'accusation majeure de *déicide*. Désormais, et en dépit du Concile de Trente qui avait rendu tous les hommes responsables de la mort de Jésus, on persista, de saint Augustin à Bossuet, à faire retomber le sang du Christ sur le peuple juif. Ces anathèmes ouvrirent la voie à ce que F. Lovsky appelle *l'humiliation d'Israël*, qui fit du « peuple témoin » un

groupe étranger ne pouvant s'intégrer nulle part. Il y aura pire : ce seront, au XI^e siècle, les conversions forcées, le port du bonnet pointu, le ghetto, l'exil...

A *l'antisémitisme religieux* s'ajoutera, malgré la volonté des Papes des XVI^e et XVII^e siècles, *l'antisémitisme politique*. Celui-ci s'en prendra au caractère prétendument inassimilable, séditionnel et dominateur des juifs. Le journal *« La Croix »* n'hésitera pas à affirmer : *« Le but de cette société est de détruire le royaume de Jésus-Christ. »* Fabriqué de toutes pièces *« le Protocole des Sages de Sion »*, était, affirmait-on, un plan de la conquête du monde élaboré par les juifs.

Dans le domaine *économique*, les antisémites ne laisseront plus à ces derniers d'autre ressource que le commerce. Encore, cette activité confondue avec le prêt à intérêt leur fut-elle reprochée par le Concile de Latran en 1215. Le rôle des juifs dans le commerce de l'argent constitue l'un des abcès de fixation de l'antijudaïsme bien qu'ils n'aient jamais eu le monopole de cette activité.

Plus tard, l'antisémitisme devient *raciste* pour ne voir chez les juifs que des indices physiques alliés à des traits moraux immuables : autant nier leur liberté métaphysique, c'est-à-dire leur condition d'être humain. A l'époque de l'affaire Dreyfus où des na-



L'Église et la Synagogue, telles qu'on les trouve à Trèves, à l'Église Notre-Dame. L'une est rayonnante, l'autre, aveugle et découronnée, tient un sceptre brisé.

tionalistes français érigeaient en dogme la haine d'Israël, Edouard Drumont, auteur de *« La France juive »*, affirmait l'irréductible opposition entre le Sémite et l'Aryen. Cet antijudaïsme *raciste* de la fin du

XIX^e siècle et du début du XX^e annonce les camps d'extermination nazis. Pour ce qui est des chrétiens, le synode de 1950 et Vatican II, ont, du moins officiellement rompu avec l'antisémitisme.

Haine et fidélité

Richement documenté, ce vaste panorama a le grand mérite, malgré quelques redites, de montrer dans toute leur ampleur la genèse et les ravages de l'antijudaïsme et de discerner entre les chrétiens ceux qui, pour servir leur haine, oublièrent les principes de leur foi et ceux qui surent leur rester fidèles.

On lira sur le même sujet et avec intérêt les pages que Jacques Maritain consacre dans son livre : *« De l'Église du Christ »* (2) à la situation des juifs dans le monde chrétien. Traitant, en raccourci certains des mêmes thèmes de F. Lovsky, il évoque le sort de ces hommes voués au mépris du monde chrétien, à des lois d'exception, privés de tous moyens d'existence, périodiquement massacrés. Jacques Maritain, en parlant des Croisades, reconnaît que les champions de la Croix se firent la main sur les communautés juives d'Europe avant d'aller tuer du Sarrasin. Les Papes ont pourtant condamné la violence et tenté l'impossible pour protéger les juifs. *« Toutefois, conclut-il, l'antisémitisme continue d'aveugler bien des cœurs. »*

Jean-Claude LABRACHERIE

1) Editions du Cerf ; 2) Editions Desclée De Brouwer.

L'Amérique et ses procès ou l'histoire d'un crime légal

AVANT-HIER Sacco et Vanzetti, hier les Rosenberg, aujourd'hui Chicago, demain Angela Davis... quatre procès-clés de l'Amérique apeurée par une certaine « contamination ».

C'est le calvaire des deux anarchistes, Sacco et Vanzetti, et le procès inique que leur a fait l'Amérique, qui sont exposés dans cette œuvre de Giuliano Montaldo.

Deux hommes, émigrés italiens, ouvriers et anarchistes, dans la société xénophobe américaine des années 20, sont accusés injustement d'un hold-up, et arrêtés. Précisons que, durant cette période, à la suite de deux attentats, une vague de poursuites avait été déclenchée contre les anarchistes et, plus particulièrement, contre les immigrants.

Le procès de Sacco et Vanzetti durera 7 ans et le 23 août 1927, les deux militants mourront sur la chaise électrique, dignement, comme ils avaient vécu.

Ils avaient été « reconnus » par 5 témoins sur 60...

Ce procès fut, en fait, une machination ignominieuse dirigée contre les travailleurs étrangers qui refusaient de se plier aux douceurs de la vie américaine et de « l'assimilation ».

Par crainte et pour l'exemple

Le but et la fonction exacte de la machine de guerre montée contre le mouvement ouvrier américain, sont ici mis en évidence. Par crainte et pour l'exemple, l'Amérique se rendit coupable (ou complice) d'un double crime. Le début, un peu lent et obscur parfois, s'attarde sur le procès mais la seconde partie, consacrée aux suites du procès,

La justice américaine...

La grande chanteuse Joan Baez, qui a composé la « ballade » du film « Sacco et Vanzetti », a participé à une conférence de presse, à Cannes, aux côtés du réalisateur Giuliano Montaldo. Voici ses réponses aux questions que lui ont posé des journalistes :

— Quel sens revêt, à vos yeux, la chanson que vous avez composée pour ce film ?

— Je me suis identifiée au film. L'une des raisons pour laquelle j'ai accepté d'y collaborer en composant cette ballade est que mon mari était alors en prison pour avoir refusé d'aller au Vietnam.

— Est-ce qu'un procès comme celui de Sacco et Vanzetti pourrait avoir lieu, aujourd'hui, aux Etats-Unis ?

— Bien sûr !
— A propos d'Angela Davis, par exemple ?

— Par exemple.
— Dans ces conditions, croyez-vous à la justice américaine ?

— La justice américaine n'existe pas. Il existe une loi américaine, mais cela n'a rien à voir.

— Connaissez-vous un pays où la justice soit meilleure qu'aux Etats-Unis ?

— Oui. La Suède. Mais le problème n'est pas là. Il existe 135 nations dans le monde. Le problème n'est pas de choisir le moindre parmi 135 maux, mais de créer une fraternité humaine.



Joan Baez

Elie Kagan



Sacco et Vanzetti

aux efforts tentés pour sauver les deux condamnés, tant sur le plan de l'action judiciaire que sur celui de la mobilisation de l'opinion internationale est passionnante et passionnée. En effet, entre-temps, les deux hommes étaient devenus un symbole — « Vous êtes un symbole, M. Vanzetti, mais l'homme est à deux pas de la chaise électrique. Qui devons-nous sacrifier, l'homme ou le symbole ? », dit le procureur — et même Pie XI devait intervenir. Les actualités de l'époque, un peu courtes parfois, sont utilisées avec bonheur et nous avons la joie d'admirer une double performance d'acteurs : Riccardo Cucciola campe un Sacco émouvant et sensible, tandis que Gian Maria Volonte est un Vanzetti, sûr de lui et de son bon droit.

Voilà donc un film didactique certes, subjectif parfois, mais sérieux, honnête et poignant toujours.

L'intolérance...

Son réalisateur en dit : « C'est encore un film sur l'intolérance où soit visible le caractère de la violence du pouvoir sous ses multiples aspects : de la magistrature complaisante à la nature répressive et anti-ouvrière des organismes d'Etat. ».

Quant à la ballade chantée dans le film par Joan Baez, elle est bien belle.

Cette œuvre, représentant l'Italie, méritait une récompense à Cannes.

Marie-France SOTTET.

**Avez-vous renouvelé
votre abonnement
à**

**droit &
liberté**

«La révolte des Justes»

Pour rafraîchir les mémoires

DE toutes les souffrances que les nazis infligèrent aux juifs avant de les assassiner, la plus atroce était l'humiliation. D'aucuns, aujourd'hui, s'évertuent à humilier encore les martyrs, à les tuer une seconde fois, en prétendant qu'ils se sont laissés passivement exterminer, « comme des moutons à l'abattoir ».

Le grand mérite de Lucien Steinberg, dans son livre « La Révolte des Justes » (1), c'est de démentir cette abominable insulte. On peut, en fait, retourner l'accusation contre les hitlériens : ce sont eux qui ont marché comme des moutons, sous les ordres de leurs mauvais bergers, perpétrant aveuglément le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants désarmés. Mais il s'est trouvé des jeunes femmes juives, pour arracher jusqu'au seuil des chambres à gaz les armes de leurs bourreaux et les abattre avant de mourir.

Ils se sont conduits comme des moutons ? Promenez-vous dans ce livre, dans chaque pays, dans chaque ville où ont passé les bottes nazies : vous verrez que partout, parmi les résistants, les partisans qui ont combattu l'envahisseur, de nombreux juifs, dont la plupart étaient communistes, ont joué un rôle des plus actifs.

Si Stalingrad a porté le coup décisif aux formidables forces militaires allemandes, la Résistance les a durement éprouvés. Elle a, dans une certaine mesure, amené les armées alliées à précipiter leur action. Car on connaît bien maintenant les réticences et les arrière-pensées des gouvernements et des chefs militaires qui retardaient l'établissement du second front. Récemment ont été rendues publiques (*Le Monde*, 23-12-70) des archives de l'état-major combiné anglo-américain, précisant qu'en août 1943, le général Marshall demandait au maréchal Sir Alan Brooke, chef d'état-

major impérial britannique, s'il pensait que l'Allemagne aiderait les troupes alliées débarquées en Europe « pour repousser les Russes ». (On ne s'étonnera donc pas du silence sur les crimes d'Auschwitz, que les alliés connaissaient dès 1942.)

Chaque page de ce livre est remplie de l'héroïsme et des sacrifices des juifs dans la Résistance. A Athènes, Jacques Costis, en faisant sauter des navires allemands, contribue de façon très directe à la défaite finale de Rommel (pp. 540-541). En Bulgarie, Léon Tadjer détruit un dépôt de carburant. Il proclame, devant le tribunal, avoir accompli cet acte non seulement comme juif, mais « plus encore comme patriote bulgare et comme communiste ». En France, des jeunes juifs prennent une part importante aux premières actions de la Résistance ; et lorsque Fabien tue le premier officier allemand, au métro Barbès, il s'écrie : « J'ai vengé mon ami Tizelman !... »

Le passé et le présent

Si le livre retrace le passé, il intéresse aussi le présent. Il faut le dire : il y eut aussi parmi les juifs, des collaborateurs, des policiers, les « judenrat », l'U.G.I.F., qui ont aidé les nazis, livré d'autres juifs à la déportation. On peut citer un certain M. H., en Belgique, qui « fournissait » 1 000 juifs par semaine, cas moins connu que celui de Kastner, en Hongrie. Ou encore le sinistre Gens, de Vilno (p. 413) qui affichait son adhésion au sionisme révisionniste, et voulut obtenir la caution d'un rabbin, justifiant de « donner » certains juifs pour en sauver d'autres. Son interlocuteur lui rappela la réponse, sept siècles plus tôt, du grand Maïmonide : « Si les païens vous disent de livrer un des vôtres pour le tuer, sinon ils vous

tueront tous, vous devez vous faire tous tuer, et ne livrer aucun juif. »

Dans cette même ville de Vilno, le chef de la Résistance, le communiste juif Wittenberg se trouva placé devant un dilemme semblable qu'il résolut différemment : les Allemands avaient ordonné qu'il soit livré vivant, sinon ils feraient bombarder le ghetto ; Wittenberg se livra, sachant la mort atroce qui l'attendait, pour empêcher le massacre.

Ainsi s'éclaire l'opposition entre résistants et collaborateurs : alors que les premiers sacrifiaient leur vie pour sauver les autres, les seconds sacrifiaient d'autres vies pour sauver la leur. Etrangement, on constate pourtant qu'au total, si nombre de résistants ont survécu, il y a très peu de collabos qui n'aient, en fin de compte, passé par les fours crématoires après leurs victimes.

Le seul reproche que l'on peut faire à Lucien Steinberg, c'est d'être parfois trop discret sur les attaches politiques de ces derniers. Le célèbre éloge de François Mauriac pour la classe ouvrière sous l'occupation, seule fidèle dans sa masse à la France profanée, s'applique aussi, entre autres, aux travailleurs juifs, communistes et sionistes de gauche, qui se sont dressés sans réserves contre la nazisme. Mais on ne saurait admettre que se posent aujourd'hui en défenseurs patentés des juifs et en donneurs de leçons, ceux qui furent les émules ou les compagnons des Kastner, et même ceux qui se tinrent prudemment à l'écart de la lutte.

Pour rafraîchir les mémoires défaillantes, il faut lire et faire lire « La Révolte des Justes ».

Alexandre CHIL-KOZLOWSKI.

1. Editions Fayard.

lu... vu... entendu

● « Des Christs par milliers » de Philippe Arthuys est enfin présenté sur les écrans. Sa sortie avait été retardée d'un an. Construit d'après « la Passion selon saint Mathieu » de Bach, la guerre faite au peuple vietnamien, la lutte des noirs, la faim dans les pays du tiers-monde y sont présentes.

● Contribuant à l'Année internationale de lutte contre le racisme, le Centre dramatique du Théâtre de Lausanne-Vidy (29, avenue de Rhodanie,

1007 Lausanne, Suisse) présente une pièce sur l'apartheid : « Sud-Afrika Amen ».

● Trente pays seront représentés aux 9^e Rencontres internationales film et jeunesse qui se tiendront à Grenoble du 9 au 20 juillet prochain (renseignements : C.O. 9^e R.I.F.J., 9, boulevard Jean-Pain, Grenoble). La sélection française comprendra : « La belle vie » de R. Enrico, « Amélie ou le temps d'aimer » de M. Drach, « Fraternelle Amazonie » de P. Lambert, « les

Cœurs verts » de E. Luntz, « Ballade pour un chien » de G. Vergez.

● Le philologue soviétique Aizik Zaretski a célébré son 80^e anniversaire. Après la Révolution d'Octobre, il avait décidé de s'occuper de philologie yidich. Auteur d'une grammaire yidich, il était devenu lecteur de grammaire yidich à l'université de Moscou en 1936.

● Une exposition d'œuvres de Z. Azgour a été inaugurée à Minsk, capitale de la Biélor-

ussie. Parmi les 166 sculptures présentées, on trouve celles des poètes juifs du moyen-âge, Aban Ezra et lehouda Halevi.

● La célèbre comédienne allemande, Héliène Wiegel, est récemment décédée dans la capitale de la République démocratique allemande. Compagne de Bertolt Brecht, elle avait, à la disparition de celui-ci, pris la direction du Berliner-Ensemble dont la troupe avait effectué récemment une tournée en France.



le cinéma

La fin du dialogue

Tourné clandestinement en Afrique du Sud par cinq jeunes militants, le film **La fin du dialogue** a fait une sortie presque clandestine à Paris où il n'a été montré qu'une semaine.

Au moment où la propagande en faveur des racistes d'Afrique du Sud prend des allures quasi-officielles à l'occasion de la tournée dans le pays de Vorster de l'équipe de France de rugby, ce film mériterait d'être vu par tous les Français.

Mesuré dans le commentaire ainsi que dans la démarche, ce documentaire sur la vie des habitants de la République Sud-Africaine en 1970, montre ce que l'**apartheid** veut dire : Misère pour les Africains, les Indiens et les métis ; opulence pour les blancs ;

Il montre aussi comment l'**apartheid** est possible : l'exploitation illimitée et inhumaine de tous les non-blancs, hommes, femmes et enfants ; et ce qui lui permet de durer : la force cynique d'une minorité fascisée et armée jusqu'aux dents par tous les pays occidentaux, au premier rang desquels se trouve le pays de « la Liberté, l'Egalité et la Fraternité ».

En 45 minutes de temps, il n'est pas possible de dire tous les forfaits commis quotidiennement dans ce pays du bout du monde au nom de la civilisation occidentale et des valeurs chrétiennes : la liste des morts pour l'**apartheid** est trop longue...

Mais le film n'est pas trop court pour montrer que le dialogue n'est plus possible.

René CHASTIN.

1) Le M.R.A.P. peut le procurer aux groupes qui souhaitent en organiser la projection.



les livres

Edouard Moreau

En cette année du centenaire de la Commune de Paris, Marcel Cerf présente une figure méconnue de cette importante période de l'histoire sociale en France : **Edouard Moreau, l'âme du Comité central de la Commune** (1).

L'auteur a puisé ses sources dans le journal et la correspondance de Moreau. En annexe figurent des poèmes, discours et proclamations de Moreau intéressants à connaître. Ces proclamations sont pleines de feu. C'est lui qui a rédigé celles du comité central. C'est lui qui insuffle de sa fougue à ces déclamations, parfois pendant des heures, en faveur de la cause du peuple.

Moreau n'est pas un fils de prolétaire. Il sort d'un milieu bourgeois et a fait ses études au séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Le livre nous décrit également de façon vivante la vie de famille de Moreau qui s'est dévoué entièrement à la Commune, et pour cela n'a pas hésité à faire passer sa vie de famille au second plan. Mais il fut toujours tiraillé entre sa femme Marie et son amie Caroline.

La guerre de 70 le retrouve en France, où il se bat avec enthousiasme. Mais il se rend compte bientôt de l'incapacité de l'armée française face à Bismarck.

Le 24 février 1871, à l'Assemblée générale de la Garde nationale, il rédige la proposition par laquelle les gardes nationaux s'engagent à se battre contre les Prussiens dès leur entrée dans Paris. Sa proposition est votée à l'unanimité.

Elu au Comité central de la Commune, il est capable d'une activité débordante au service de l'administration, du ravitaillement, du combat. Il propose plusieurs initiatives pour améliorer la situation dans ces domaines.

Sa position sera toujours reconnue comme très humanitaire et on pourra le qualifier d'utopiste.

Tenace, efficace, il se bat cependant sans illusions, sachant qu'un Etat socialiste n'est pas encore possible en France.

Cette figure moins illustre que celles que nous trouvons habituellement dans les livres d'histoire n'en est pas moins très attachante et Marcel Cerf sait nous en montrer toute la valeur et l'importance.

Moreau finira victime de la répression, comme tant d'autres de ses camarades, fusillé sans jugement, lors de l'hécatombe sanglante de la caserne Lobau.

Jean-Claude ANTOK

(1) Ed. Denoël.



la musique

Fascinant P.J. Lee

Invité par ses amis de Bessancourt le 13 juin pour leur 8^e concert, Philip John Lee, qui enregistre dans la collection EMI « Music for Pleasure » MFP 1291, a réussi le miracle de faire oublier son origine pour s'identifier totalement à l'Espagne dont il s'est fait le chantre par son expression la plus déchirante : le flamenco. Vedette avec André Segovia et Turibio Santos du Camden Festival 1971, il a fait en France des débuts pleins de promesses, recueillant les bravos sans réserve des plus fanatiques aficionados de la guitare flamenco.

C'est auprès des gitans de la région de Séville que ce blond jeune homme a poli, approfondi, découvert ce folklore si particulier dont les siècles de tradition ont fait une sorte de religion à laquelle il s'est intégré totalement.



Ron Howard

Ecoutez son interprétation de « Tarrantas », chant du pays minier de l'Est de l'Espagne, celle de « Tientos » dont l'origine se situe sans doute aux Indes, de sa « Seguedille » issue des pays mauresques, et, à travers toutes ces expressions diverses, dites-moi si la musique n'est pas vraiment le langage international dont, pour le flamenco, les gitans, si décriés, sont les missionnaires itinérants. Philip John Lee ajoute à son talent indiscutable de musicien de classe internationale une dimension supplémentaire : la poésie. Avec lui, le flamenco c'est la découverte, l'aventure, la vie... C'est fascinant.

Bernard SANNIER-SALABERT.



la poésie

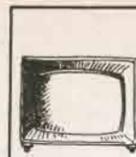
Pour une poésie de France

Les maisons éditent les poèmes de leurs romanciers et quelques notoriétés : ça vaut plus ou ça vaut moins. L'une, le Seuil, est un laboratoire de poétique ; **Espirit** donne le choix du spécialiste (1). Il y a les boutiques vénérables : de la **N.R.F.** à ce **Nouveau Commerce** et cet **Ephémère** qui ne le sont pas. Mais le **Monde littéraire** vient de lancer le cri de Marc Alyn : **La poésie n'a pas de place en France**, et ce, entre quatre pages sur lesquelles deux prof. n'étendent pas leur regard au-delà du bassin de Paris, et nous sont offerts trois poèmes de notables ; alors que ce que nous attendions du **Monde**, c'est le concours permanent qui permettrait à la plus haute et la plus indépendante qualité de s'exprimer sans souci d'école ni de capitale. Mais Miller dans le **Temps des assassins** (2) enfin traduit — outrecuidant et passionné — définit le poète : **L'homme qui est capable de changer profondément le monde. Si un tel poète vit au milieu de nous, qu'il se nomme ! Son langage devra faire fondre le cœur des hommes.** Mais cette voix, si elle s'élevait de France — n'est-il vrai Marc Alyn — on ne l'entendrait pas plus qu'on a vu Van Gogh, car il est le propre des plus grands d'être au-delà de nos raisons et au-delà de notre connaissance — tellement qu'on ne saurait les voir sans découvrir sa misère, et s'admettre par leur éternité rejeter dans le temps.

Du moins serait-il équitable et nationalement fructueux de chercher la valeur partout où elle se trouve. Voici quelques ans, dans ce but, j'ai adressé à de Gaulle et Malraux un projet d'Institut national des lettres et des arts — sans réponse. Pourtant, il y a cette Renaissance provinciale qui s'affirme à Rodez comme à Villefranche avec **Verticales** et son mur itinérant de poésie ; Lippens le généreux avec **Elans** à Linselles comme **Traces** et l'admirable obstination de Lavour et Le Pallet ; il y a ce renouveau classique que diversement attestent André Gâteau, Guy Foreau dont je reçois l'ardent **Cessez le feu** (3), Andrée Sodenkamp, Michelle Loi ; il y a des explosions passionnées de liberté intérieure, comme ce **Requiem Babel** (4) de Yves Masselot dont le souffle est d'une tête chercheuse de salut.

Jean CUSSAT-BLANC

(1) A signaler en déc. 70, l'hommage à Paul Chaulot dont chaque poème élevait la modestie du mot à la bonté du don. (2) Oswald. (3) Poètes au service de la paix, 3 av. Jeanne-Marlin, Nice. (4) Formes et langages.



la télévision

Ces anciens de la Wehrmacht

D'un côté les représentants de l'armée soviétique, de tous grades, combattants de Stalingrad, de cette bataille titanesque où se jouait le sort de la Deuxième Guerre mondiale, et pour longtemps, l'avenir de l'humanité ; de l'autre des militaires de la Wehrmacht, de ceux qui obéissaient servilement aux ordres des hitlériens. Ce face à face des « Dossiers de l'écran », réalisé en eurovision, à 3 000 km de distance par le miracle du « duplex » fut un moment rare de télévision.

Des héros de Stalingrad, nous savions qu'ils auraient la mémoire intacte des faits et des leçons des combats sanglants. Des anciens de la Wehrmacht venaient notre interrogation : vingt-huit ans après avaient-ils tiré des enseignements, seraient-ils capables de les exposer à des millions de téléspectateurs qui étaient enfants où n'étaient pas encore nés quand ils faisaient la guerre ?

Un officier, Schröder, répondant à une question sur le Comité national de l'Allemagne libre créé en U.R.S.S. et animé par des soldats et officiers allemands antifascistes, eut l'audace de traiter ceux-ci de « bourreaux ». Pas un mot de regret pour dénoncer les crimes hitlériens. Un autre combattant allemand proposa qu'on cesse de parler de vainqueurs et de vaincus, de fascistes et antifascistes. Il voulait que tous les hommes se serrent la main dans l'oubli du passé. Celui-ci n'avait (hélas !) pas encore compris que la fraternité internationale ne peut s'établir que dans la dénonciation commune des crimes d'hier... et d'aujourd'hui.

Le Dr Hans Diebold, médecin à Stalingrad, nous paru plus censé, qui tint à remercier les médecins soviétiques pour leur action à Stalingrad où ils montrèrent envers les vaincus « un grand souci d'humanité ». Nous avons noté son appel : **« Les guerres à venir ne permettraient même pas ce reste d'humanité. Les médecins y disparaîtraient aussi... »**

Les experts ouest-allemands également invités à cette rencontre ont reconnu le mérite des hommes soviétiques dans la victoire de Stalingrad.

Ce fut une émission utile à plus d'un titre. Aux plus jeunes téléspectateurs elle dut apprendre beaucoup de vérités sur cette page tragique de l'histoire, à tous elle aura montré combien chez certains hommes engagés dans leur jeunesse aux côtés du fascisme, les structures mentales ont trop peu évolué.

Jean CONTE



les revues

Où est le vrai péril jaune ?

« Dossier du mois » (8 pages, dans le n° de mai 1971 de **Croissance des Jeunes Nations** (1)).

Excellent résumé dû à la plume de Jacques Decornoy, spécialiste des questions asiatiques au journal « Le Monde », qui vient de publier « **Péril jaune, peur blanche** » aux éditions Grasset.

Cette expression, estime-t-il, est un mythe, mélange de préjugés raciaux, fabriqué pour justifier les impérialismes, quels qu'ils soient. Il est lié à l'exploitation économique et politique. Il s'applique à tout ce qui vient mettre en cause « l'ordre établi » dans le tiers monde ou dans nos sociétés. C'est la peur de l'autre, le mépris de ses aspirations profondes, le refus de changer notre vision du monde.

« **Le péril jaune est en nous, au plus profond de nous-mêmes** ». Et le sentiment inavoué qui le fait naître ne se limite pas à la crainte du milliard de Chinois. La peur de l'autre s'étend à tous les autres : **« Lorsque cet autre relève la tête, non pour nous singer, mais pour être lui-même et chercher sa voix, nous le considérons comme un agresseur, prêt à passer à l'offensive pour nous détruire »**.

Ce sentiment n'est pas non plus le triste apanage des seuls « Occidentaux ». **« Qui peut d'ailleurs jurer que la Chine, au fur et à mesure qu'elle se fortifiera, ne sera pas tentée à son tour de tomber dans cette déviation, faisant la preuve de son incompréhension devant telle ou telle révolution du Tiers-monde qui prendrait un tour différent de ses schémas ? »**

Ces réflexions sur « la peur, au-delà du racisme », méritent méditation et peuvent nourrir des débats fructueux.

Jean PIHAN.

(1) 163, boulevard Malesherbes, Paris (17^e). Le numéro : 3 F. C.C.P. : Paris 7393-52.



RELIEZ VOTRE COLLECTION

«Droit et Liberté» vous propose sa reliure - système à broche, mise en place instantanée - couleur bordeaux, pour les numéros de l'année. Prix : 16 F (+ 2 F pour frais d'envoi).

Les numéros qui vous manquent pour que votre collection soit complète peuvent vous être envoyés au prix de 2,50 F (numéros de 1970 et 1971), le numéro spécial décembre 1970-janvier 1971 au prix de 4 F.

Si vous n'avez pas conservé les numéros anciens, vous pouvez commander les 11 numéros de 1970 dans leur reliure pour le prix de 43 F (+ 2 F pour frais d'envoi).

**VOUS AUREZ A VOTRE DISPOSITION,
SOUS UNE FORME ÉLÉGANTE ET MANIABLE
UNE DOCUMENTATION INDISPENSABLE**

BULLETIN

M. Adresse
commande la reliure «Droit et Liberté» 18 F (1)
s'abonne pour un an (abonnement ordinaire) 25 F (1)
(abonnement de soutien) 50 F (1)

Vous joint par chèque bancaire, mandat, chèque postal (1),
la somme de
«Droit et Liberté» : 120, rue Saint-Denis, Paris 2^e. C.C.P. 6070-98.

(1) Rayer la mention inutile.

ESPRIT

MAI 1971

Avortement : quelle liberté (Esprit); Le socialisme des profondeurs (Jack Jones); Les quatre fils (Wladimir Jabotinski); Présence de Nietzsche (Louis Soubise); Le pain - le vin (Robert Marteau); Représentations et prise de conscience (Paul Mours); L'idée d'unité arabe (Hicham Djait).

Journal à plusieurs voix : Israël - Comment naît une guérilla - Cuba no - Les Halles - Le slalom de M. Chaban-Delmas - On normalise - Le campus de Poitiers - «Les clowns» - «L'homme de désir».

Ce numéro : France : 8 F Autres pays : 8,40 F

Abonnement :	France		Autres pays	
	6 mois	1 an	6 mois	1 an
Ordinaire	38 F	72 F	45 F	80 F
Soutien	50 F	100 F	50 F	100 F
Luxe numéroté .	75 F	150 F	75 F	150 F

ESPRIT - 19, rue Jacob - Paris-6^e - C.C.P. Paris 1154-51.

Hommes et migrations Documents

Chaque quinzaine, un «dossier» fait le point sur un sujet d'actualité. Chroniques et revue de presse, statistiques...

Au sommaire des derniers documents :

- 805. L'alphabétisation des femmes
- 804. Un sondage de la S.O.F.R.E.S. : les étrangers et nous
- 803. A propos des municipales
- 802. Qui profite des migrations ?
- 801. Espoirs et difficultés des associations
- 799. Le dossier noir de l'habitat insalubre
- 798. Vers une nouvelle politique européenne de l'immigration

Chaque numéro : 2 F - Abonnement un an : 30 F
C.C.P. Esna Paris 5565.40

Hommes et Migrations publie également des études trimestrielles et une série de manuels d'alphabétisation.

6, rue Barye, Paris-17^e - Tél. 924-71-94

LA VIE DU M.R.A.P.

JUIN 1971

Soirée vibrante à la Mutualité

COMPTÉ rendu de gala : les éléments n'en varient guère d'une année sur l'autre ! Il pourrait suffire d'évoquer les artistes de talent - Jean Ferrat, Isabelle Aubret, Gérard Séty, Yvan Labéjof, Odile Ezdra, David et Dominique - qui assurèrent l'éclatant succès de cette soirée du 25 mai à la Mutualité, le public nombreux et enthousiaste, l'ambiance amicale, sympathique, etc.

Pourtant, cette soirée ne ressemblait pas tout à fait aux autres. Tout d'abord, elle se déroulait dans la grande salle de la Mutualité, seule grande salle populaire, si on excepte le Palais des Sports, à Paris. Et la salle était comble, ce qui de l'avis même de ses administrateurs est devenu rare en semaine pour un spectacle de variétés. Et le public était jeune, ardent, réceptif, symbolisant bien le renouvellement du M.R.A.P. Et il créait une atmosphère qui enlevait ce que certains spectacles ont d'un peu guindé, qui rejaillissait sur les artistes, qui les enveloppait, leur permettant de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Merci donc aux artistes qui nous ont tous si gentiment prêté leur concours et merci à tous ceux qui sont venus les applaudir !

● De nombreuses personnalités étaient présentes, à la soirée, autour de Pierre Paraf, président du M.R.A.P. En particulier, M. Luc Van Bellingen, directeur du Centre d'informations des Nations Unies à Paris, et son collaborateur, M. Chérif, avaient tenu à s'associer à cette manifestation dédiée à l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. A l'entracte, l'allocution prononcée par Charles Palant, vice-président de notre Mouvement fut chaleureusement applaudie.



La salle de la Mutualité était pleine, les jeunes nombreux.



On se pressait pour obtenir une dédicace.



Charles Palant s'est adressé au public.

Sachez que...

■ **La cérémonie annuelle** du souvenir en hommage aux combattants juifs morts pour la France au cours de la dernière guerre, a eu lieu le **dimanche 7 juin à 10 h 30**, devant le monument aux morts, au cimetière de Bagneux. Organisée par l'Union des Engagés volontaires et Anciens Combattants juifs, et placée sous le patronage du ministre des Anciens Combattants, cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

■ **Une table ronde sur le racisme** a eu lieu le 18 mai, au Foyer protestant de Versailles, sous la présidence de Pierre Paraf, président du M.R.A.P., à l'initiative de M. Favret, délégué diocésain de « Pax Christi ». Y ont participé, entre autres : le pasteur Foerich, le rabbin Harboune, Mgr Brun, le R.P. Bertrand, ainsi que des représentants de diverses associations, dont la C.G.T.

■ **A la vente du livre de poche**, le 16 mai à Nogent-sur-Marne, Pierre Paraf a signé son livre « Le racisme dans le monde ».

■ **Le film « Négritudes »**, de Jean Schmidt, a été présenté à la Maison des Jeunes de Bagneux (92) par Armand Rafalovitch, membre du Conseil National du M.R.A.P., le 24 avril, et au Foyer Socio-Educatif du lycée Paul-Langevin de Suresnes par Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., le 18 mai.

■ **A Pontault-Combault (Seine-et-Marne)**, ont eu lieu deux débats sur les travailleurs immigrés à la suite de la projection de « Négritudes » et de « Etranges Etrangers ». L'un était animé par Marie-France Sottet, membre du Conseil National du M.R.A.P., l'autre par le pasteur Gradt.

■ **Un débat sur l'Afrique du Sud** a eu lieu le 28 avril, chez Renault, sous l'égide de « Loisirs-Equipes ». Il était animé par M^e Roland Rappaport, membre du Bureau National du M.R.A.P., et Lucky Thiphaine, secrétaire nationale. Le lendemain, sur le même problème, un débat s'est déroulé à la faculté de Saint-Maur (94), à l'initiative du comité du M.R.A.P., avec la participation de M^e Jean-Jacques de Félice.

■ **Une exposition sur le racisme** a eu lieu à l'hôtel de ville de Chartres. Organisée par « Recherche-Information-Promotion » avec le concours du M.R.A.P., elle a connu un très vif succès.

■ **« 165 enfants juifs de cette école, déportés en Allemagne durant la seconde guerre mondiale, furent exterminés dans les camps nazis. N'oubliez pas. »** Une plaque portant cette inscription a été inaugurée le 9 mai sur la



Elie Kagan

Le 8 mai, 100 000 personnes ont manifesté à Paris leur solidarité avec les peuples d'Indochine. Les militants et amis du M.R.A.P. ont défilé derrière notre banderole. Nos comités ont participé aux nombreuses manifestations qui se sont déroulées dans toute la France, à Montpellier, Montluçon, Marseille, Troyes, Le Havre, Nîmes, etc.

façade de l'école de garçons, 6, rue des Hospitaliers-Saint-Gervais. Le M.R.A.P. était représenté à cette cérémonie par Alexandre Chil-Kozlovski, secrétaire national et Adolphe Berno, membre du Bureau national.

■ **Pierre Paraf a présidé**, le 13 mai la soirée organisée à l'Hôtel Moderne, pour le 6^e anniversaire de notre confrère « La Presse Nouvelle Hebdomadaire ».

■ **Un débat sur les problèmes du Proche-Orient**, animé par Albert Lévy, a



Elie Kagan

UNE vue de la tribune, le 18 avril à la Mutualité, lors de la commémoration de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Cette soirée, organisée par la société « Varsovie », que

préside notre ami Adolphe Berno, était présidée par Henry Bulawko. Le M.R.A.P. était représenté par Albert Lévy secrétaire général, et Alexandre Chil-Kozlovski, secrétaire national.

eu lieu le 14 mai, sous l'égide de l'Association des Bessarabiens en France.

■ **Les deux derniers « 4 à 7 »** avant les vacances ont eu lieu les samedis 15 et 22 mai au siège du M.R.A.P. Ils portaient respectivement sur « les guerres portugaises en Afrique » et sur « L'île de la Réunion ».

■ **Au pèlerinage de Pithiviers et Beaune-la-Rolande**, commémorant l'ouverture des premiers camps de concentration destinés aux juifs en 1941, le M.R.A.P. était représenté par Alexandre Chil-Kozlovski.

■ **Le film « Le Festival Panafricain d'Alger »**, de William Klein a été projeté, en première, à Besançon le 4 mai sous l'égide du Centre culturel populaire de Palente-les-Orchamps et des organisations syndicales. Sally N'Dongo, président de l'Union générale des Travailleurs sénégalais en France, secrétaire national du M.R.A.P., a participé au débat.

■ **Le congrès de la F.A.S.T.I.** (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs immigrés) s'est tenu à Paris le 8 et 9 mai. Parmi les invités, se trouvaient plusieurs membres de la direction du M.R.A.P. : Albert Lévy, Sally N'Dongo, Alain Gausse.

NOTRE CARNET

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Fabrice**, fils de Nicole et Alex Gromb, petit-fils de nos amis Esther et G. Kenig-Gromb, rédacteur en chef de « La Presse nouvelle ». Nous leur exprimons nos cordiales félicitations et nos vœux les meilleurs.

Décès

Notre ami Léon LENTSCHENER a trouvé la mort dans un accident de voiture. Il avait été l'un des fondateurs du Bol d'Air des gamins de Paris qui, depuis les années qui ont suivi la fin de la dernière guerre mondiale, assura jouets et vacances aux enfants des victimes du nazisme, et poursuit son œuvre en faveur des enfants les plus déshérités.

A sa veuve, à sa famille, la direction du M.R.A.P. et « Droit & Liberté » adressent leurs amicales condoléances.

Notre ami le général Ernest PETIT est décédé dans sa 83^e année. Les obsèques ont eu lieu le mercredi 2 juin en l'église Saint-Nicolas de Saint-Maur (Val-de-Marne). A sa famille, le M.R.A.P. et « Droit & Liberté », adressent l'expression de leurs condoléances attristées et l'expression de leurs meilleurs sentiments.

En toute objectivité...

NOUS nous sommes gardés jusqu'à présent de répondre aux attaques du « Droit de Vivre » organe de la L.I.C.A. Notre lutte, nous la dirigeons contre le racisme ; libre à ce journal de diriger la sienne contre le M.R.A.P.

Mais il est des cas où l'on ne peut se taire. Ainsi, dans son dernier numéro, « Le Droit de vivre » publie une lettre de M. Friedrich, sous le titre : « Le président de l'Union des juifs originaires de l'Europe de l'Est accuse ». Les accusés, ce sont le M.R.A.P., son président, « Droit & Liberté », qui seraient « coupables » — ni plus ni moins — de « se solidariser avec l'antisémitisme », de mépriser les Droits de l'Homme, de porter atteinte à la vérité, etc. Pour étayer ces affirmations M. Friedrich se fonde sur son interprétation propre du dossier paru dans notre numéro de février : « Les juifs soviétiques ».

Nous ne chicanerons pas sur la représentativité de l'Union des juifs originaires de l'Europe de l'Est, dont M. Friedrich se déclare le porte-parole. Nous reconnaissons à celui-ci le droit de s'exprimer à sa façon, même si ses propos nous déplaisent. Ce que nous voulons relever, ce sont les procédés employés, que nous préférons nous abstenir de qualifier.

Car la lettre que reproduit l'organe de la L.I.C.A., M. Friedrich l'avait adressée au président du M.R.A.P. Non seulement « Le Droit de vivre » la rend publique, sans demander l'autori-

sation du destinataire, sans même l'en avertir, mais il affirme que cette lettre a été « jusqu'ici laissée sans réponse ». Alors que :

1^o Le président Pierre Paraf y a répondu aussitôt (début avril) ;

2^o Des extraits de sa réponse ont paru dans le journal (sioniste) « Alerce » au moins dix jours avant la parution du « Droit de vivre » ;

3^o Nous avons nous-mêmes reproduit dans le « courrier » de notre dernier numéro (deux semaines avant le « Droit de vivre ») l'essentiel des attaques de M. Friedrich, ne craignant pas de les soumettre à l'appréciation de nos lecteurs.

Il est regrettable qu'au nom de l'antiracisme, on s'emploie ainsi à jeter l'opprobre sur le mouvement qui mène l'action la plus conséquente contre le racisme. Et, en escamotant la réponse de ceux que l'on « accuse », en niant même qu'elle ait eu lieu, on se réclame de « l'objectivité » !

Nous n'insisterons pas. Nos lecteurs feront aisément justice de ces calomnies. Et nous sommes convaincus que beaucoup d'adhérents de la L.I.C.A., souhaitant comme nous l'union des forces antiracistes, désapprouvent ce qui favorise la division. Le M.R.A.P. combat avec une égale vigueur toutes les manifestations de racisme où qu'elles se produisent, sans restrictions et sans compromissions. Il ne se laissera pas détourner de sa mission.

La vie des comités locaux

Saintes

Notre comité du M.R.A.P., avec le concours du ciné-club saintois a patronné la première du film « Elise ou la vraie vie ». A cette occasion, Fred Hermant, vice-président du M.R.A.P. a animé une très intéressante discussion où furent données des informations précises sur la situation de la main-d'œuvre immigrée.

Sous l'impulsion d'un comité de coordination contre le racisme, groupant avec le M.R.A.P., diverses organisations politiques, syndicales, sociales, culturelles, philosophiques et religieuses, ainsi que des personnes de bonne volonté, d'autres initiatives se sont développées en Charente-Maritime à l'occasion de l'Année internationale de lutte contre la discrimination raciale.

Ainsi une exposition aménagée par les élèves de divers établissements scolaires a intéressé de nombreux visiteurs, notamment des jeunes.

Un questionnaire élaboré sous la forme de « Flashes sur le racisme » a reçu 400 réponses. Une conférence a été donnée par Jacqueline Hadamard, chargée de recherches au C.N.R.S. et membre du bureau de la Ligue des droits de l'homme.

Dijon

Depuis son assemblée générale du 13 janvier dernier, le comité de Dijon se réunit régulièrement et fait montre d'une activité qui mérite d'être soulignée.

→
Toutes les manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe sont annoncées dans la presse départementale. C'est ainsi que les journaux, sur l'initiative de nos amis ont réservé une place conséquente à l'Année internationale de lutte contre la discrimination raciale, à la dénonciation des activités d'« Ordre nouveau », etc.

Dans le cadre de l'Année internationale, le comité de Dijon a lancé un appel aux éducateurs pour qu'ils se saisissent de cette occasion.

Notre comité participe également au comité d'action pour les mal-logés, ce qui lui a permis d'apporter son concours aux actions entreprises après deux incendies où des familles de migrants ont tout perdu. Des assises antiracistes ont suivi ces initiatives.

Rennes

Le film « Elise ou la vraie vie » a été présenté et suivi d'un débat. D'autre part le comité local a édité un tract à 5 000 exemplaires en collaboration avec l'ASTI. Son titre : « **A Rennes aussi, il y a des travailleurs immigrés** » est évocateur. Son texte précis démontre que le racisme existe également dans cette ville où vivent 3 000 immigrés.

Nîmes

Sur l'invitation des sections locales du M.R.A.P., de la Ligue française de l'enseignement et des clubs U.N.E.S.C.O.,

UN PRIX DE L'ACADEMIE FRANÇAISE A PIERRE PARAF

Le Prix Broquette-Gonin, de l'Académie française, a été attribué à Pierre Paraf, pour son livre « La Vie quotidienne en Israël ».

C'est la quatrième fois que l'Académie française couronne un ouvrage du président du M.R.A.P.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle distinction.

notre ami Marc-André Bloch, président du C.L.E.P.R., s'est rendu le 21 avril à Nîmes pour y présenter le film « Derrière la fenêtre » et y animer deux débats qui suivirent la projection de ce film.

M. l'inspecteur d'Académie avait bien voulu informer de la première réunion, destinée aux jeunes, et qui se tint dans l'après-midi, les établissements scolaires placés sous son autorité ; elle lui dut une bonne part de son succès, et nous lui exprimons ici toute notre gratitude. A son appel, écoliers et lycéens vinrent si nombreux qu'il fallut doubler la séance pour permettre à tout ce jeune public de voir le charmant film de Jean

Schmit. L'exposé porta sur la définition du racisme, sur sa genèse chez l'enfant, sur la diversité de ses formes et insista sur celles qui nous touchent de plus près en France, notamment sur le problème des travailleurs immigrés.

Placée sous la présidence de M. l'inspecteur d'Académie, la séance du soir s'adressa, elle, à un public d'adultes, enseignants et éducateurs. Elle porta sur les conditions et les méthodes d'une action éducative efficace contre les préjugés raciaux.

L'exposé de Marc-André Bloch fut chaque fois suivi d'une discussion très animée.

Lettre au XV de France

LE M.R.A.P. a adressé une lettre à chaque joueur de l'équipe de France qui s'est envolée le 17 mai pour l'Afrique du Sud. Cette lettre était accompagnée du dossier « L'apartheid contre le sport ». En voici les passages essentiels :

« **VOUS n'ignorez pas que de nombreuses organisations sportives refusent les échanges et les compétitions avec les équipes nationales de l'Afrique du Sud. Car, les règles fondamentales de toute émulation sont faussées du fait de l'exclusion des joueurs noirs des équipes nationales sud-africaines.**

« **La Fédération française de rugby rompt délibérément avec cette attitude qui devrait être maintenue tant que l'Afrique du Sud ne modifiera pas son comportement inacceptable.**

« **Vous pensez peut-être que votre déplacement en Afrique du Sud, la participation de Bourgarel aidant, favorisera une solution acceptable du problème de l'apartheid. L'histoire malheureusement, en particulier l'histoire sportive, nous propose des démentis qui font réfléchir. Vous savez ce que furent les Jeux Olympiques de 1936 à Berlin, sous Hitler. Là, déjà, certains considéraient comme une victoire que des noirs et des juifs participent. Certains de ceux-ci ont remporté des médailles. Cela n'a rien changé à la politique raciste de l'Allemagne d'alors. Et vous savez ce qu'il en est advenu.**

« **Nous vous disons cela parce que vous représentez notre pays. Parce que vous avez prouvé vous-mêmes dans tous vos matches internationaux, de même que vos glorieux aînés, que le racisme vous est étranger. Parce que les sportifs « non blancs » d'Afrique du Sud n'approuvent pas votre venue. Parce que des millions de sportifs africains — ils condamnent l'apartheid — se sentent offensés par cette tournée. Parce que l'on veut faire de vous les instruments d'une politique qui n'a rien à voir avec le sport.**

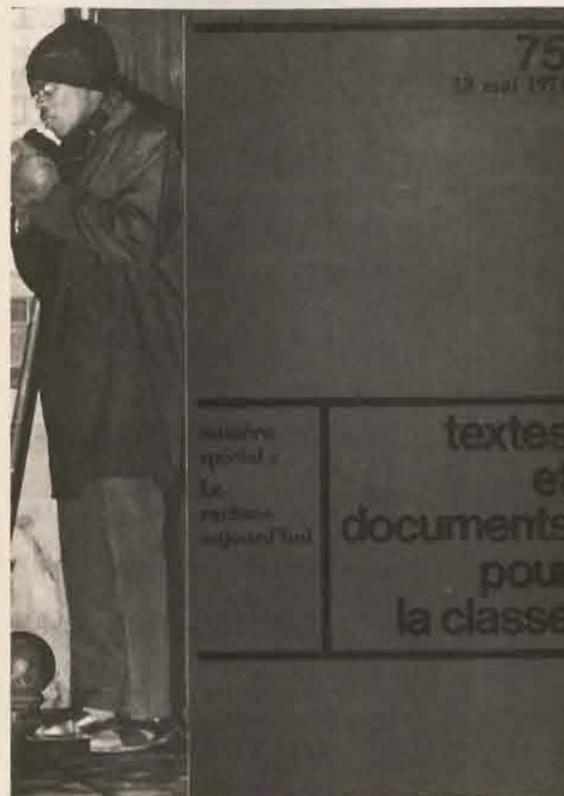
« **Notre Mouvement, en vous adressant cette lettre et le dossier qui l'accompagne, tient à bien préciser cet état de fait, afin que vous puissiez en toute connaissance de cause, déterminer l'attitude qu'il convient d'adopter à l'égard de ce pays » (...)**

Quatrième liste

Collecté par Mme Fanton : (Mme Lahourcade : 20 F)	20	F	Kenig : 20 F)	20	F
Collecté par D. Brille : (Hatzfeld : 20 F, Tuillier : 20 F, Jouvent : 50 F, Lejeune : 30 F, Tremblay : 30 F)	150	F	Collecté par G. Moulinet : (6 souscripteurs)	15,60	F
Collecté par M.F. Sottet et J.C. Antok : (M.F. Sottet, J.C. Antok, Thomas, Marguet, Terrade, Colin)	50	F	Collecté par M. Vigne :	70	F
Collecté par F. Grémy : (Mmes Hirel, Samson, Simon, Dossin, M. Tavlitzki)	265	F	Divers : (Bisson : 5 F, Chemoul : 10 F, Truman : 50 F, Richard : 25 F, Da Lage : 150 F, Sijel-massi : 10 F, Bandry : 15 F, Mme Haguenaer : 50 F, Simon : 50 F, Pac : 50 F, Carmentrand : 20 F, Jarrousse : 20 F, Cirille : 10 F, Gall : 50 F, Walter : 20 F, Deschamps : 50 F, Lucas : 50 F, Baudouin : 15 F, Durup : 20 F, Henry : 50 F, Ceccaldi : 10 F)	730	F
Collecté par M. Palacin : (Palacin : 5 F, Martre : 5 F, Ortic : 5 F, Marty : 5 F)	20	F	Total de la 4^e liste :	1 660,60	F
Collecté par A. Chil-Koslowski : (Mme Madeleine : 100 F, Dzialochynski : 100 F, Feigelson : 50 F, Finkelstein : 50 F, Kantor : 20 F, Gromb			Total des 3 premières listes :	10 075	F
			TOTAL :	11 735,65	F

EDUCATION A LA FRATERNITE

UN BON DOCUMENT



Nous vous signalons — trop brièvement mais nous y reviendrons — une récente publication émanant de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (anciennement I.P.N.), 29, rue d'Ulm. C'est un numéro spécial d'une revue pour les enseignants : **TEXTES ET DOCUMENTS POUR LA CLASSE**, n° 75 (spécial), 13 mai 1971 : **Le racisme aujourd'hui**. 48 pages avec photos et fac-similés de documents. Prix de ce numéro : 2,50 F (3 F franco).

S.E.V.P.E.N., 13, rue du Four, Paris-VI^e.

C.C.P. : S.E.V.P.E.N. 9.062-93.

Sous un petit nombre de pages se trouvent rassemblés de nombreux textes classés par problèmes : antisémitisme, apartheid, Noirs des U.S.A., Antilles, Indiens d'Amérique latine, travailleurs immigrés en France, etc. Il y a aussi des documents statistiques, des chiffres, des références.

C'est un travail excellent et des plus utiles, non seulement pour les enseignants et les autres éducateurs, mais même pour tous les militants antiracistes.

Jean Pihan

« **Education à la Fraternité** » est la rubrique mensuelle du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités

Il a besoin, pour cela, du soutien de tous ceux qui s'intéressent à son action et la jugent nécessaire.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 50, rue des Poissonniers, Paris-18^e avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Baboulène, institutrice C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris). Membre actif : 10 F ; membre donateur : 20 F ; membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'Ecole contre le racisme

ECOLE publique, école de la fraternité : ce fut le thème de la Quinzaine de l'école publique, organisée du 10 au 23 mai par la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente.

Lors de la cérémonie d'ouverture de la Quinzaine présidée par le ministre de l'Education nationale et le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, M. Henri Fauré, président de la Ligue, avait tenu à mettre tout particulièrement l'accent sur le thème choisi pour 1971, que l'O.N.U. a proclamé Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

L'école, a dit en substance M. Fauré, doit en effet transmettre non seulement des savoirs, mais le respect des valeurs qui font la grandeur de l'homme. Elle doit être une éducation totale mais aussi libérale et pour cela faire confiance aux jeunes, malgré leurs erreurs : « Un peu d'indiscipline vaut mieux que trop de passivité. » Entre un pouvoir toujours lointain et une jeunesse scolaire et extrascolaire, les œuvres groupées dans la Ligue ont une fonction de « médiateurs » et jouent un rôle important dans cette tâche éducative très complexe.

« Je suis jeune, mais... »

Notre ami Michel Barlow, professeur au C.E.S. du Teil, nous a fait parvenir le texte d'une lycéenne, Joëlle, âgée de quinze ans. Nous reproduisons di-dessous « ce document remarquable de précision et de générosité » comme le qualifie très justement notre ami :

« **Dans la vie, bien sûr, j'aime ou je déteste beaucoup de choses, mais le racisme est à mon avis le plus stupide sentiment de notre société actuelle.**

Sans raison valable, il est odieux puisqu'il entraîne la haine et la mort. Quelle différence y a-t-il entre les hommes ? Qu'ils soient mulâtres, noirs ou jaunes, ne sont-ils pas tous des humains ? Une question de couleur et de croyance est le seul germe d'un fléau qui peut aller jusqu'à un conflit mondial.



La France, un pays qui se dit solidaire des autres nations, n'est pas exemplaire à ce sujet.

Je suis jeune, mais j'entends autour de moi des parents qui ont des réflexions malheureuses et que je n'admets pas : « Défense de jouer, de te faire des camarades avec x ou y qui sont mulâtres! »

Comme si la couleur de la peau empêchait l'amitié et plus tard l'amour qui est le lien le plus fort entre les êtres, et la force de l'humanité.

Des personnages valeureux aux idées nobles ont combattu pour l'unité du monde entier et l'ont payé de leur vie.

Je ne suis pas en droit de juger qui

que ce soit, mais je trouve que le racisme entraîne des actes regrettables et inadmissibles. Quand le temps sera venu pour moi d'être mère, j'apprendrai à mes enfants le respect de leurs semblables, quelles que soient leur race et leurs croyances. »

JOELLE (15 ans).

Des films qui apprennent à aimer

DANS les numéros 300 et 302 de « Droit & Liberté », nous avons publié une liste de « films qui apprennent à aimer », liste établie par Geneviève et Francis Le-grand. Nous en donnons aujourd'hui une suite, les films mentionnés concernant tout particulièrement l'antisémitisme (J1 : au-dessous de 7 ans ; J2 : de 7 à 11 ans ; J3 de 11 à 14 ans ; J4 : au-dessus de 14 ans ; Aînés : de préférence à partir de 17 ou 18 ans).

CONTRE LA GUERRE ET L'OPPRESSION

● DOCUMENTAIRES

GUERNICA (Alain Resnais). 1949. France (15 mn).

Protestation contre le bombardement de la ville espagnole de Guernica par les nazis en 1938, à partir de la toile de Picasso. **Aînés.**

LES DESASTRES DE LA GUERRE (Pierre Kast). 1959. France. C.M.

A partir des peintures de Goya, un réquisitoire contre la guerre. **Aînés.**

NUIT ET BROUILLARD (Alain Resnais). 1955. France.

Les camps de concentration ne sont pas le fait d'une seule époque, d'un seul peuple. Ils menacent sans cesse l'Homme, la Vie, l'Amour, si nous ne conservons pas une mémoire alerte et vigilante du passé.

Un des documentaires les plus authentiques (documentation réunie par des historiens) et les plus utilement bouleversants qu'on ait réalisés pour éloigner les hommes de la folie guerrière et raciste. **J4 ou aînés selon les natures.**

● FILMS DE FICTION

LES ENFANTS PERDUS (Milos Malocev). 1956. Tchécoslovaquie.

Trois soldats, au cours d'une trêve, redécouvrent la douceur de la paix et

du foyer. Ils veulent réapprendre à vivre. Cependant ils mourront, mais pour défendre le foyer qui les a accueillis. Seul l'amour vaut que l'on se sacrifie : le reste est folie. **Aînés.**

LA CINQUIEME 3 EST APPELEE (M. Strbac). 1961. Yougoslavie.

La tragédie authentique d'une classe d'adolescents massacrés par les nazis. Un vieux professeur qui aurait pu en réchapper préfère mourir avec ses élèves pour ne pas les abandonner. **Aînés.**

CERTIFICAT DE NAISSANCE (S. Rozewic). 1961. Pologne.

Trois nouvelles qui protestent contre les tourments que la guerre fait subir à l'enfance. La première suit l'exode d'un enfant perdu qui fuit devant l'ennemi. La seconde évoque la vie des enfants en territoire occupé. La troisième dénonce les persécutions contre les enfants juifs.

L'amitié (entre l'enfant perdu et un soldat), la tendresse fraternelle (un enfant veille sur ses frères), l'entraide (une petite juive est sauvée de l'extermination par un groupe de résistants), baignent cet admirable film de fraternité. **Aînés.**

LE DERNIER PONT (H. Kautner). 1954. Yougoslavie.

Message pacifiste dans le cadre de la lutte des partisans yougoslaves. **Aînés.**

DES ENFANTS, DES MERES, UN GENERAL (Laslo Benedek). 1955. R.F.A.

Dans les derniers jours de l'Allemagne nazie, des recrues de 14 et 15 ans sont inutilement sacrifiées aux folies du régime. Leurs mères s'unissent, pour tenter de les arracher à la mort. En vain car « on oublie toujours les mères ». Le film met en relief l'aberration de la guerre et l'amour maternel. **Aînés.**

MORAMBONG (J.-C. Bonnardot). 1959. France.

Corée 1950 : belle histoire d'amour et vibrante protestation contre les guerres. **Aînés.**

LA GRANDE ILLUSION (Jean Renoir). 1937. France.

L'absurdité de la guerre qui empêche des êtres faits pour s'estimer ou pour s'aimer de se rejoindre définitivement. La camaraderie, l'amitié, l'amour, baignent ce film sur la Grande Guerre qui met à nu les aspirations communes de tous les hommes. **J4.**

VIVRE EN PAIX (L. Zampa). 1946. Italie.

Des paysans italiens sauvent des parachutistes américains, un blanc et un noir, et le chef de famille paiera de sa vie son dévouement. Mais peut-on « vivre en paix » quand des hommes ont besoin de secours? **J4.**

VALLEE DE LA PAIX (France Stiglic). 1957. Yougoslavie.

Deux enfants yougoslaves partent à la recherche de la vallée du bonheur, où la guerre, qui a incendié leur ville, n'existe pas. Ils font route avec un noir américain qui se cache de l'ennemi et qui les protège. La vallée de la paix existe-t-elle quelque part?

Le film proteste contre la guerre et exalte l'amitié qui unit le soldat noir aux enfants. Il est très beau. **J4.**

MONSIEUR PRINCIPE SUPERIEUR (J. Krejcik). 1959. Tchécoslovaquie.

Film admirable : un vieux professeur de latin et grec assiste impuissant à l'exécution par les nazis de quelques-uns de ses élèves. Il est pacifiste. Mais la révolte contre l'inhumanité est un devoir. **J4.**

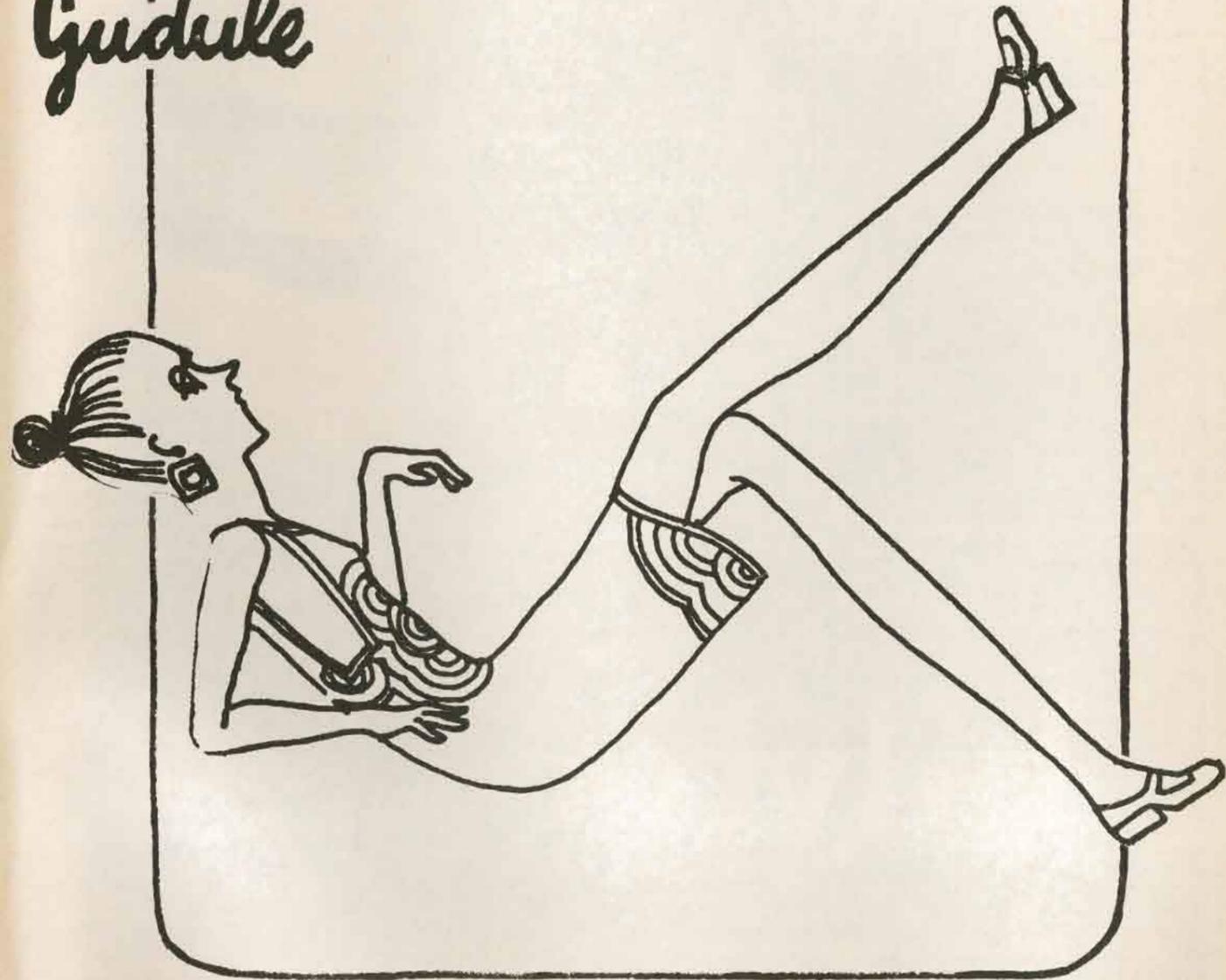
LE JOUR OU LA TERRE S'ARRETERA (Robert Wise). 1951. U.S.A.

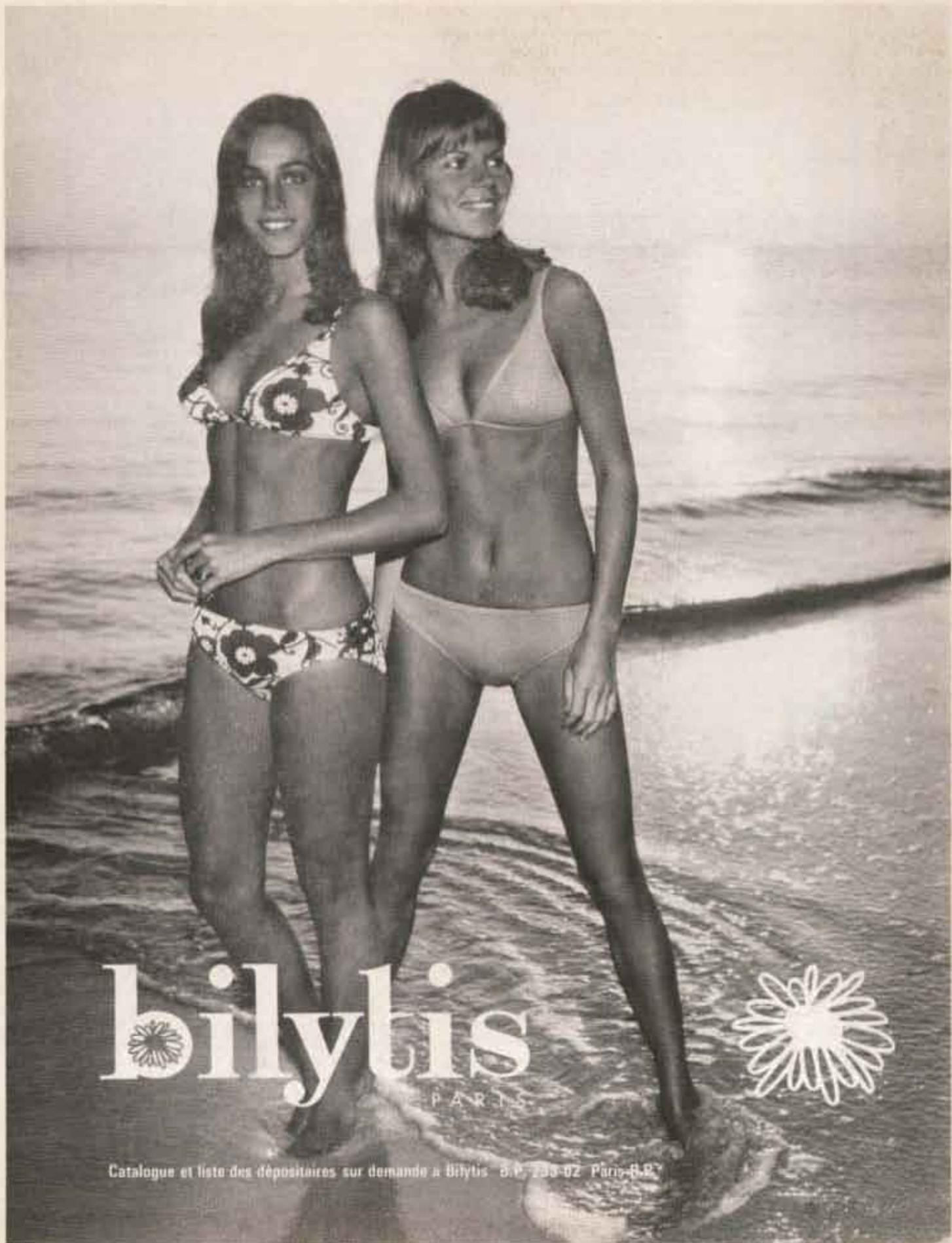
Film d'anticipation qui met en garde les hommes contre la fin du monde, à laquelle la discorde et la bombe atomique pourraient les conduire. **J4.**

LE SOLEIL ET L'OMBRE (R. Valchanov). 1961. Bulgarie.

Un plaidoyer contre la guerre atomique en faveur de la beauté du monde et de l'amour. Toute l'histoire se déroule sur une plage où deux jeunes gens se rencontrent. Œuvre originale et lyrique. **Aînés.**

Gudule





bilytis
PARIS



Catalogue et liste des dépositaires sur demande à Bilytis S.P. 238-02 Paris-FR